

Séance plénière du 07/03/2024

La séance plénière de la Commission du Vieux Paris s'est réunie le 7 mars 2024 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence, sous la présidence de M. Jean-François Legaret.

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées le 2 avril 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Jean-François Legaret, président de la Commission du Vieux Paris, et M. Simon Texier, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

M^{me} Laurence Bassières, M. René-François Bernard, M^{me} Anne Biraben, M^{me} Bernadette Blanchon, M^{me} Karen Bowie, M. Xavier Brunquell, M. Dominique Cerlet, M. Grégory Chaumet, M^{me} Corinne Faugeron, M. Bernard Gaudillère, M^{me} Bérénice Gaussein, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Moïra Guilmart, M. Stéphane Lecler, M. Christophe Najdovski, M^{me} Soline Nivet, M^{me} Caroline Poulin, M. Philippe Simon, M^{me} Karen Taïeb.

Couverture : schéma Seine-Sud-Est, perspectives de l'avenir, 1974 (© Apur).

Ci-contre : couverture de l'ouvrage de Jean-Pierre Babelon, *Demeures parisiennes sous Henri IV et Louis XIII*, Le temps / Paris, Paris, 1965.

HOMMAGE

Hommage à Jean-Pierre Babelon (1931-2024) 5

PERMIS

27-33 rue Barbet de Jouy (07^e arr.) 8

22 avenue Montaigne (08^e arr.) 20

146 rue de Bercy (12^e arr.) 30

136 boulevard Vincent Auriol (13^e arr.) 35

SUIVIS DE RÉOLUTIONS

42 rue de Cléry (02^e arr.) 40

13 rue Scipion (05^e arr.) 48

12-56 rue Claude Bernard (05^e arr.) 52

14-16 rue de la Forge Royale (11^e arr.) 57

7 avenue de la République (11^e arr.) 60

41-47 boulevard de Picpus (12^e arr.) 65

168 rue de Tolbiac (13^e arr.) 69

6-24 avenue Corentin Cariou et 17-23 quai de la Gironde (19^e arr.) 74

AVIS TRANSMIS PAR LE DHAAP

85 avenue Émile Zola (15^e arr.) 77

26 quai du Louvre (01^{er} arr.) 78

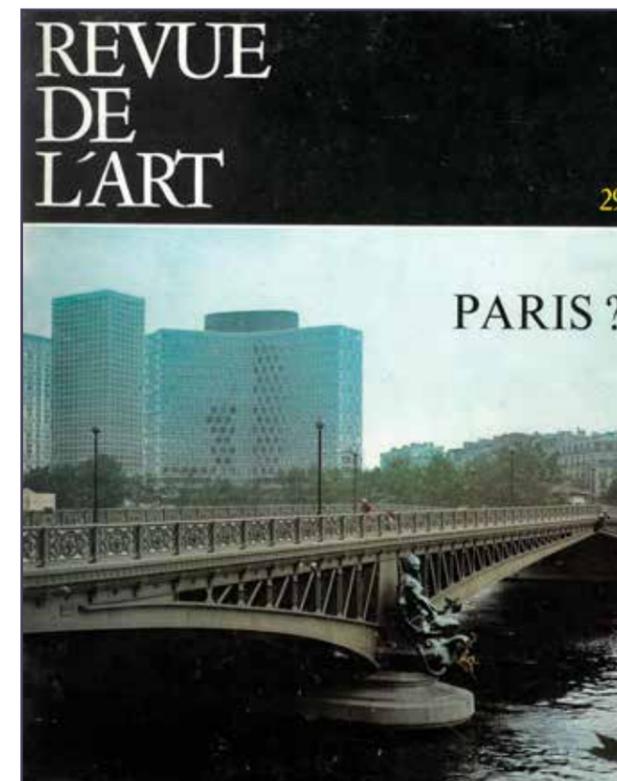
7 impasse Reille (14^e arr.) 79

Hommage à Jean-Pierre Babelon (1931-2024)

La séance débute par un hommage rendu à Jean-Pierre Babelon. Jean-François Legaret, Pauline Rossi, Simon Texier, Laurent Favrole et Bernard Gaudillère reviennent sur l’immense contribution de cet érudit à la connaissance et la compréhension de Paris. Simon Texier passe en revue les nombreux ouvrages publiés par Jean-Pierre Babelon sur Paris au XVI^e siècle, Henri IV, l’architecture parisienne du XVII^e, mais encore sur les châteaux. Il revient plus particulièrement sur sa contribution à un numéro spécial de la *Revue de l’art* intitulé « Paris ? » (1975). Bien davantage qu’un article, « Dix ans d’aménagement à Paris (1965-1975) » est un fascinant panorama, qui met en regard les mutations de la ville et les pertes qu’elle engendre. Pour ce faire, Jean-Pierre Babelon s’appuie largement sur les reportages photographiques de la Commission du Vieux Paris, dont il a été l’un des plus grands connaisseurs. Dressant en annexe la liste des démolitions imposées pendant la

décennie – notamment les Halles centrales de Baltard, la prison de la Petite Roquette et le Palais Rose –, il complète son étude par un pré-inventaire des réalisations contemporaines les plus remarquables (« L’architecture des novateurs à Paris du début du XIX^e siècle à 1939 »). Il conclut par un « tableau chronologique des mesures de sauvegarde concernant les immeubles parisiens » et, carte à l’appui, nous rappelle qu’un arrêté du 6 août 1975 prévoyait l’extension du site inscrit de Paris. Le périmètre envisagé couvrait alors une grande majorité du territoire de la capitale. Par sa pertinence et son actualité, ce bilan établi par Jean-Pierre Babelon doit être considéré comme un texte de référence dans l’historiographie du patrimoine parisien.

Au terme de cet hommage, la Commission du Vieux Paris émet le vœu qu’un lieu de Paris porte le nom de Jean-Pierre Babelon.



Illustrations extraites de la *Revue de l’art*, n° 29, 1975.

L'historien Jean-Pierre Babelon est décédé le 2 février 2024. Les hommages se sont depuis multipliés, soulignant la carrière d'excellence de l'archiviste paléographe, du conservateur, du chercheur, de l'enseignant et de l'historien. Son parcours et ses titres suffisent à entrevoir l'apport considérable qui est le sien en ses nombreux domaines de compétences. Mais si le DHAAP, le secrétaire général de la Commission et son président ont tenu à intégrer cet hommage au présent document de séance, c'est pour saluer le rôle essentiel, assidu et dévoué, qu'a joué Jean-Pierre Babelon au sein de notre institution pendant plus d'un demi-siècle, de 1964 à 2019.

Jean-Pierre Babelon a intégré la Commission du Vieux Paris en 1964. Il était alors, depuis 1958, conservateur au musée d'Histoire de France des Archives nationales, fonction qu'il ne quittera qu'en 1978. Nos archives explicitent les raisons de cette nomination : Jean-Pierre Babelon a été nommé en remplacement de l'historien, archiviste et inspecteur général des Monuments historiques Jean Verrier (1887-1963), pour ses grandes qualités scientifiques, mais aussi pour sa jeunesse. Le jeune historien devait en effet apporter son secours à Michel Fleury qui, nommé en 1955, était très occupé par ses fonctions à l'École pratique des hautes études (EPHE) et à l'inspection des fouilles archéologiques. Dès les premières séances, Jean-Pierre Babelon ne ménage pas sa peine : cinq mois après sa nomination, en juin 1964, une lettre indique qu'il accompagnera, « chaque mardi après-midi », un photographe du bureau de la Documentation de la Direction de l'Urbanisme pour « les séances de photographie sur place ». C'est à cette date que se met en place le système de surveillance des demandes de démolitions transmises par la Direction de l'Urbanisme à la CVP, sous l'impulsion, semble-t-il, tant de Michel Fleury que de Jean-Pierre Babelon. Ce dernier se chargera ainsi la plupart du temps, jusqu'à la fin des années 1970, de présenter en séance les listes de demandes de démolitions. Il prend dès lors le rôle de secrétaire général adjoint et sera, de fait, l'un des plus grands contributeurs aux travaux de la Commission.

Dans ces mêmes années, Jean-Pierre Babelon et Michel Fleury, rejoints par Jacques de Sacy, mènent une minutieuse enquête sur le quartier des Halles, alors promis à une lourde rénovation, afin d'inventorier les immeubles susceptibles d'être inscrits au Casier artistique et archéologique dont ils entendent rouvrir le chantier. Ce sont cependant eux qui ont pris la décision de le refermer dans ces mêmes années, considérant qu'il s'agissait désormais de documents d'archives. Ils amorcent donc la constitution d'un Casier supplémentaire et, en parallèle, créent un fichier général destiné à dépasser la notion d'immeubles isolés. L'ambition est ici d'inaugurer un « inventaire par quartier », inspiré des nouvelles politiques patrimoniales portées par la loi Malraux de 1962. De ce travail naîtront des publications, mais aussi un nombre important de prises de vues réalisées en 1967, mises en valeur depuis 2021 dans la cartographie interactive de la CVP. Aujourd'hui encore, ce casier de fiches bristol constitue une précieuse base de données sur la topographie parisienne, comprenant résolutions, prises de vues et références bibliographiques. Le deuxième grand chantier de cette période est la définition du Plan de sauvegarde et de mise en valeur du Marais, pour lequel Jean-Pierre Babelon sera un rapporteur méticuleux en séances, aux côtés de Michel Fleury et d'Albert Laprade.

Si la Commission du Vieux Paris doit beaucoup à Jean-Pierre Babelon pour la surveillance du patrimoine bâti, tâche qu'il a assumée pendant plusieurs décennies, sa contribution à l'enrichissement, l'organisation et l'inventaire des archives de la Commission a été déterminante. La table des procès-verbaux (1898-1932), publiée en 1972, en est une preuve supplémentaire, de même que l'édition des années postérieures qui, interrompue en 1932, a repris sous l'impulsion des deux secrétaires pour ne plus s'interrompre. Enfin, le legs par Jean-Pierre Babelon de ses archives personnelles a été sa dernière – mais non des moindres – contribution à ce fonds qu'il a enrichi et valorisé durant toute sa vie. Durant plus d'un demi-siècle, la Commission du Vieux Paris a pu compter sur les multiples talents et qualités de l'un des plus brillants historiens topographes de la capitale. Elle lui en sera éternellement reconnaissante.

Pauline Rossi



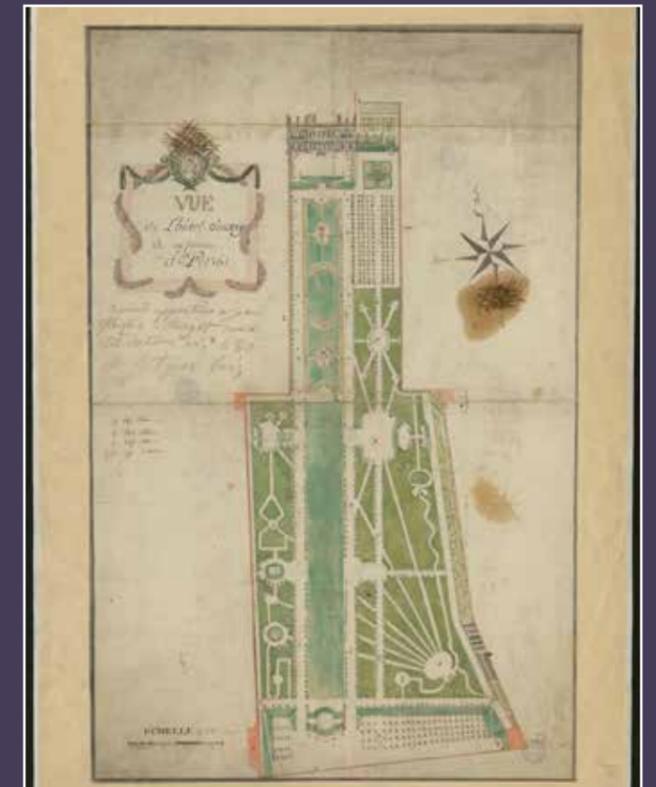
Jean-Pierre Babelon, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (© <http://www.aibl.fr/>).



Vue depuis les cours d'entrée (© DHAAP / PS).



Vue du jardin et de l'hôtel de Vaneau (© DHAAP / PS).



Vue de l'hôtel d'Orsay et du jardin à Paris (BHVP).

27-33 rue Barbet de Jouy (07^e arr.)

Réhabilitation de l'ancien siège du Conseil régional d'Île-de-France

Pétitionnaire : Mme Valérie PÉCRESSE
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE
PC 075 107 23 V0041
Dossier déposé le 28/12/2023
Dossier incomplet au 11/01/2024

« Changement de destination, modification d'aspect extérieur, d'une construction à R+4 sur 3 niveaux de sous-sol. Changement de destination des locaux existant à usage de bureaux en locaux à usage de service public ou d'intérêt collectif, de commerce, d'habitation.
Surface changeant de destination : 1777 m² ; surface démolie : 450 m². »



Extrait du P.L.U.

RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 4771 m²
- Surface existante : 6755 m²
- Surface créée : 1777 m²
- Surface totale : 6305 m²

PROTECTION

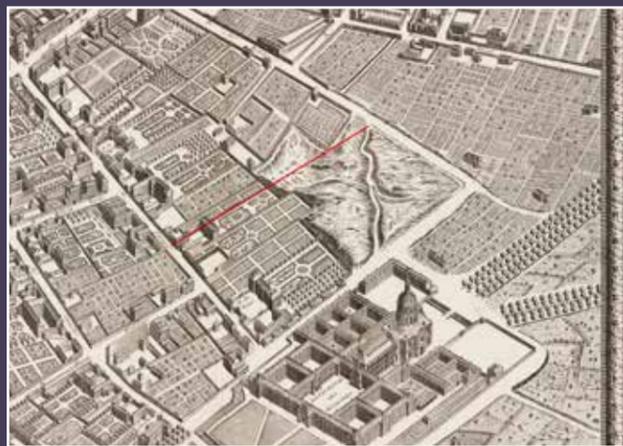
Immeubles protégés au titre du PSMV du 7^e arrondissement : immeuble ou partie d'immeuble protégé au titre de son intérêt patrimonial de type A ; immeuble ou partie d'immeuble protégé au titre de son intérêt patrimonial de type B ; immeuble ou partie d'immeuble pouvant être conservé, amélioré ou démoli ; modification pouvant être imposée à l'occasion d'opérations d'aménagement (cf. annexe II du règlement du PSMV).

PRÉSENTATION

Cet ensemble réparti sur quatre parcelles comporte trois hôtels particuliers avec pavillons et annexes, bâtis à partir de la première moitié du XIX^e siècle et en partie protégés au titre du PSMV du 7^e arrondissement.
La rue Barbet de Jouy a été ouverte à partir de 1838 sur la parcelle de l'ancien hôtel Grimod d'Orsay, dans le cadre d'une opération de lotissement visant à créer un quartier

résidentiel de haut standing. Le propriétaire, Jacques-Juste Barbet de Jouy (1787-1849), industriel du textile et diplomate, s'engage à céder gratuitement à la ville de Paris le sol de cette nouvelle voie publique et prend à sa charge le pavage et l'éclairage. Les bâtiments construits ne peuvent excéder une hauteur de 16 m sur la rue qui prendra son nom. Les terrains lotis sont vendus au cours de l'année 1844. Déjà, la rue Vaneau avait été créée en 1826 par l'architecte Auguste Rougevin (1794-1878), qui avait entamé ce renouvellement d'un quartier occupé par des hôtels particuliers depuis l'époque moderne. C'est dans ce contexte de densification relative, car les parcelles sont assez vastes, que sont bâtis les hôtels, réunis dès le quatrième quart du XX^e siècle, pour constituer le site de l'ancien siège du Conseil régional d'Île-de-France : hôtels de Luppé, Montebello et Vaneau, ainsi que l'hôtel dit de Franqueville, aligné sur rue au 27 rue Barbet de Jouy. Ce dernier est exclu de la présente demande d'autorisation car le projet le concernant est confié à une maîtrise d'œuvre distincte.

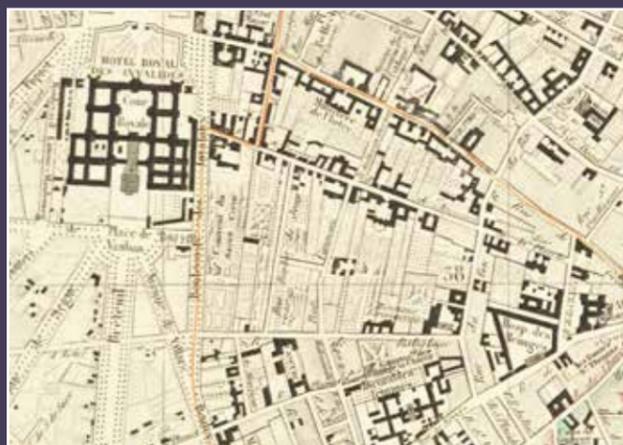
L'hôtel Vaneau est construit par la baronne de Salles, qui fait l'acquisition du terrain en 1841. Il s'établit entre cour et jardin et est précédé, sur rue, par une belle élévation néoclassique contenant un porche central encadré



Détail du plan de Paris, dit plan Turgot, 1734.



Extrait du cadastre de Paris par îlot, dit Atlas Vasserot (1810-1836) (AD75).



Détail du plan de la ville de Paris divisé en 12 arrondissements et 48 quartiers, dessiné par Girard, 1843.



Extrait du cadastre de la ville de Paris, 1893 (AD75).



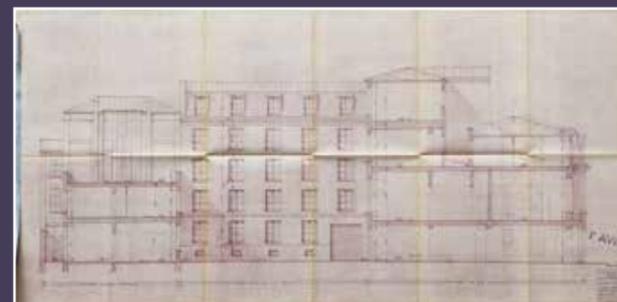
Vue aérienne, 1949 (© Géoportail).



Vue aérienne, 1949 (© Géoportail).



Louis Aublet architecte, plan du rez-de-chaussée, 1962 (AD75).



Louis Aublet architecte, coupe transversale et élévation du bâtiment en aile, 1962 (AD75).



Louis Aublet architecte, plan d'ensemble, 1962 (AD75).

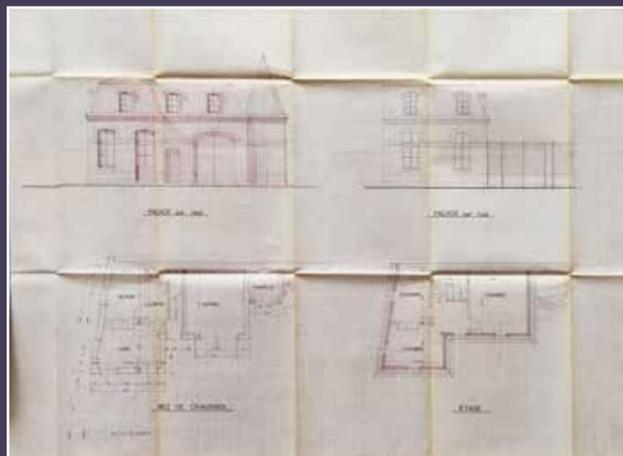
de dépendances. La cour pavée permet d'apprécier ce volume de deux étages carrés et un étage sous comble, issu d'une surélévation (XX^e siècle), comportant cinq travées et deux travées supplémentaires à droite, dont le décor diffère légèrement. Sur le jardin, l'élévation est plus sobre ; c'est la conséquence de modifications de percements et d'un ravalement ayant unifié le parement des deux étages sous un enduit clair. Le rez-de-chaussée demeure cependant monumentalisé par son décor et l'escalier à volée double permettant d'accéder au jardin situé en contrebas. Celui-ci était à l'origine clos d'un mur le séparant de l'hôtel Luppé, construit peu après.

L'hôtel dit de Luppé (31-29 rue Barbet de Jouy) est en effet conçu en 1864 pour le marquis de la Grange par l'architecte Louis-Adolphe Janvier (1818-1879). Architecte de la Ville de Paris à partir de 1844, il réalise la caserne de la rue Lobau et, sur les plans de Baltard, le marché aux bestiaux et les abattoirs de la Villette. La comtesse de Luppé, nièce du marquis, occupe l'hôtel à partir de 1875 et lui donne son nom définitif. Elle fait remanier les décors et la distribution intérieure : « cabinet noir », grand salon aux boiseries de style Louis XVI et grand escalier central dans le vestibule d'entrée, qui disparaît en 1962. À partir de cette date, l'hôtel subit en effet une importante campagne d'aménagement afin d'accueillir

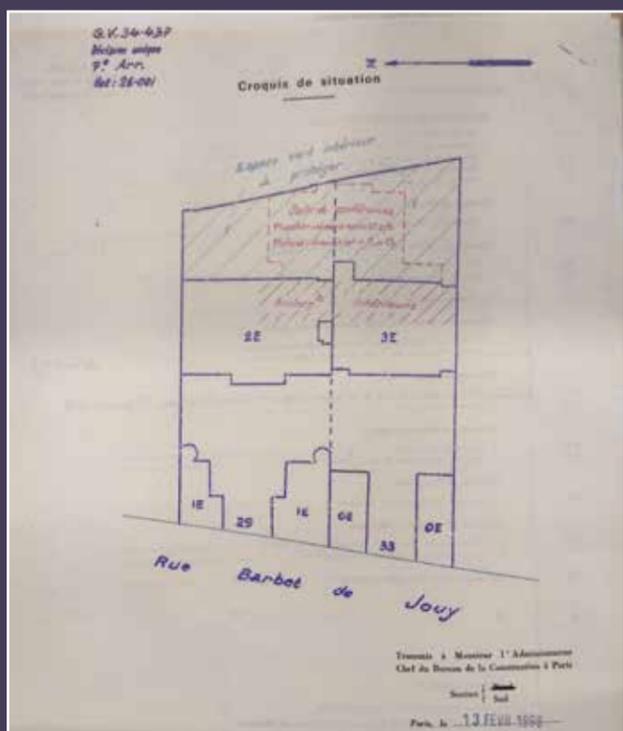
la préfecture de la région Île-de-France. Les occupations institutionnelles antérieures (société Dante Alighieri en 1943 puis ministère de l'Éducation nationale dès 1946), n'avaient pas autant bouleversé l'état intérieur. Il sera encore remanié par la réunion avec son voisin l'hôtel de Montebello.

Cet autre hôtel (33 rue Barbet de Jouy) est également construit par Louis-Adolphe Janvier en 1872, pour Gustave Lannes, comte de Montebello (diplomate, petit-fils du maréchal d'Empire), qui lui confère un riche décor encore largement en place aujourd'hui. Il est également précédé sur rue de deux pavillons accueillant des dépendances, marquant l'entrée d'une cour au fond de la laquelle s'élève l'hôtel particulier. Les deux demeures étaient alors séparées par un mur sur cour comme sur jardin. Le 27 rue Barbet de Jouy est quant à lui aligné sur rue et construit en 1878.

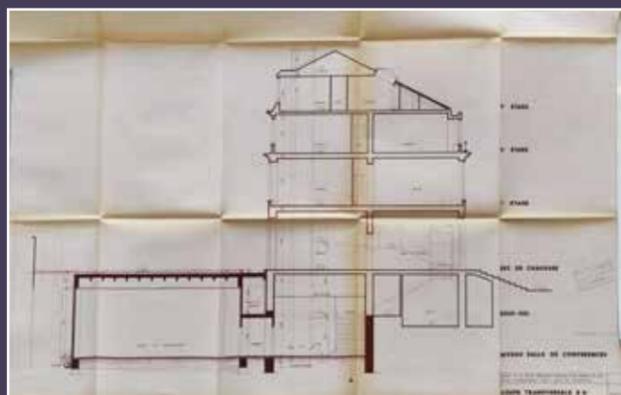
Cet ensemble demeure intact jusqu'à l'après Seconde Guerre mondiale, alors que les hôtels sont progressivement occupés par des administrations. Les 27 et 29 rue Barbet de Jouy sont réaménagés à partir de 1946 pour accueillir des dépendances du ministère de l'Éducation nationale. À partir de 1962, c'est le District de la Région parisienne, créé en 1961 pour rassembler les départements de la Seine, Seine-et-Marne et Seine-et-Oise, qui



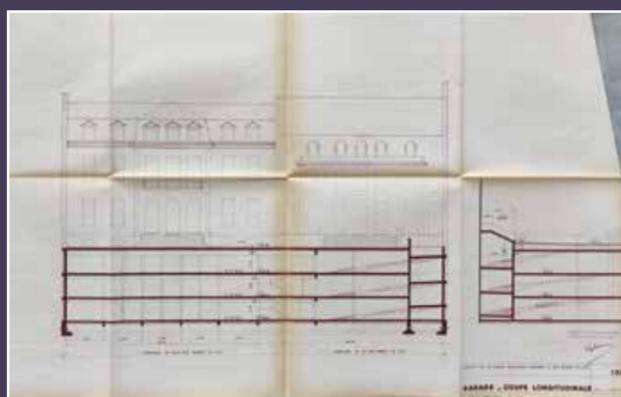
Louis Aublet architecte, élévations et plans du pavillon de gauche, état existant en 1962 (AD75).



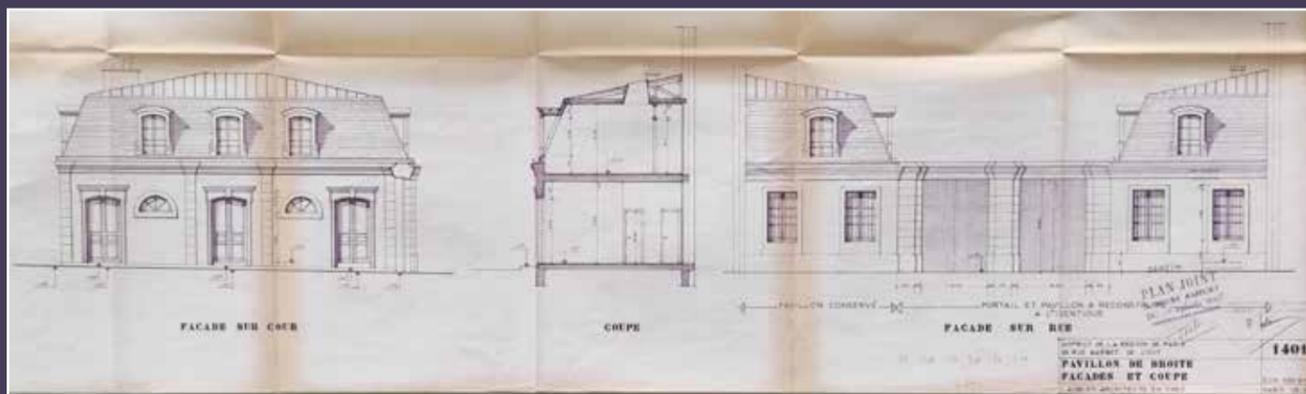
Croquis de situation, 1968 (AD75).



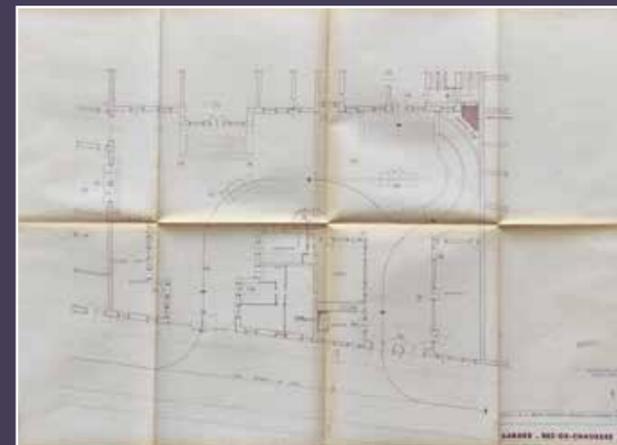
Louis Aublet architecte, coupe transversale B-B', 1968 (AD75).



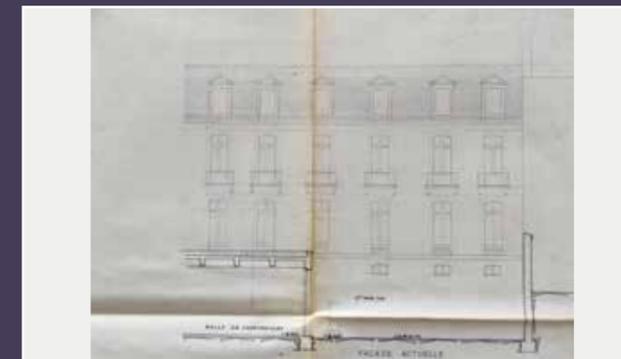
Louis Aublet architecte, coupe longitudinale du garage, 1968 (AD75).



Louis Aublet architecte, coupe et élévations des façades du pavillon de droite, 1968 (AD75).



Louis Aublet architecte, plan de la cour et accès parking, 1968 (AD75).



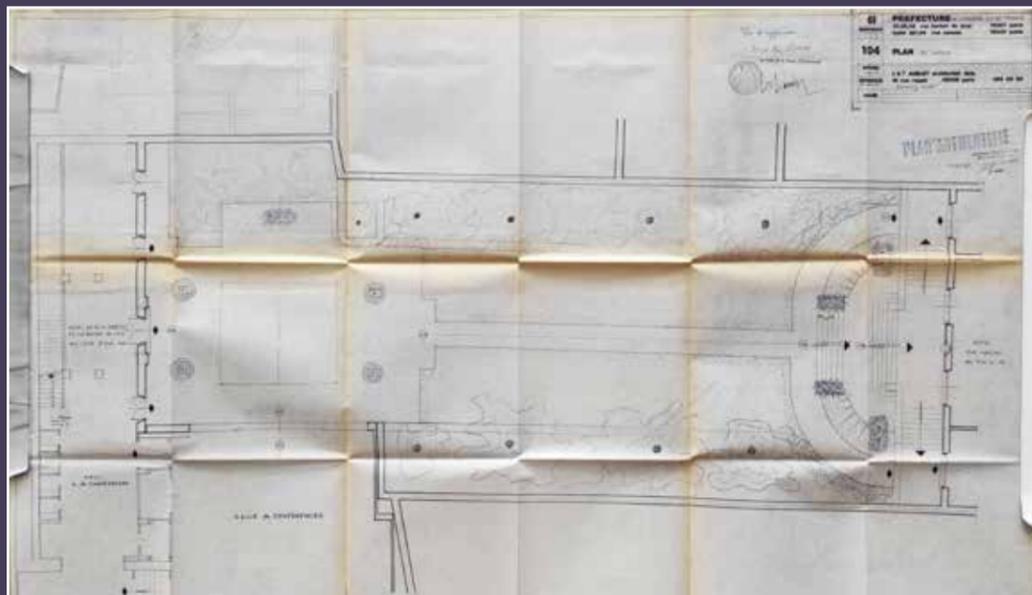
Louis Aublet architecte, élévation de la façade de l'hôtel de M. le Préfet, état existant en 1977 (AD75).



Louis Aublet architecte, élévation de la façade sur jardin de l'hôtel de M. le Préfet, 1977 (AD75).

occupe les locaux. Les deux hôtels sont alors profondément remaniés et mis en communication avec la création d'un garage. Une aile à R+1 adossée au n° 29 est remplacée par une construction de quatre étages. L'hôtel de Luppé subit les plus importantes modifications avec le comblement d'une courette, mais surtout la destruction de l'escalier hélicoïdal qui magnifiait le hall d'entrée. L'architecte voyer en charge de l'instruction du permis, en 1962, le qualifie d'« assez typique et bien connu des architectes » mais ne s'oppose pas à sa démolition. La trémie est remplacée par un « plancher fer avec bandeaux en terre cuite » et l'escalier d'origine situé à gauche du hall est reconstruit dans une trémie plus profonde. Enfin, dans la cour, le pavillon de gauche indiqué comme menaçant ruine est reconstruit à l'identique – il avait déjà perdu sa tourelle, conservée sur son jumeau de droite. Les travaux sont menés par Louis Aublet (1901-1980), architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux et architecte du District. Élève de Defrasse et Madeline, il sera également et notamment architecte en chef du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme et urbaniste de la ville de Nice. Il poursuit les aménagements en 1968 avec la construction, sous les jardins, d'une extension semi-enterrée accueillant une salle de conférence et ses annexes. L'architecte en charge de l'instruction dé-

plore, en avril 1968, des travaux déjà engagés et l'abatage de plusieurs arbres. La salle, « largement vitrée à droite et à gauche », s'implante dans le niveau créé par le décaissement du jardin des deux hôtels. Les travaux en sous-œuvre se poursuivent par la création d'un parking sous les hôtels et les cours, qui sont repavées après travaux. Le pavillon d'entrée à droite du portail est reconstruit à l'identique. Le mur séparatif disparaît à cette occasion. Une nouvelle campagne est réalisée en 1977, après l'acquisition du n° 34 rue Vaneau. On étend alors le sous-sol de l'hôtel de Luppé et on crée l'accès au jardin, au niveau de la salle de conférences. Une façade est alors créée pour ce nouveau rez-de-jardin qui s'inspire des réalisations classiques. Le jardin lui-même est réaménagé : le mur de séparation entre les deux hôtels est alors détruit et l'on prolonge « la perspective que l'on a à partir des emmarchements de l'hôtel Vaneau situé au point haut ». Les aménagements ultérieurs seront beaucoup plus légers et les hôtels sont aujourd'hui en bon état. Les décors d'origine sont majoritairement conservés dans l'hôtel de Montebello, au rez-de-chaussée. Entre 2018 et 2020, le conseil régional d'Île-de-France a déménagé dans de nouveaux bâtiments à Saint-Ouen. Le siège de la rue Barbet de Jouy est conservé par la Région



Louis Aublet architecte, plan du jardin, 1977 (AD75).



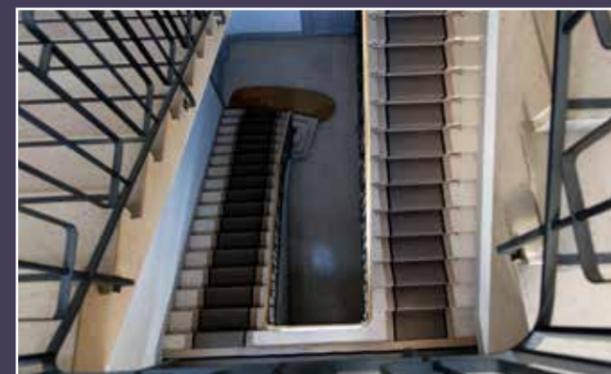
Plan de datation des espaces du rez-de-chaussée (© De Portzamparc architecte / Renaissance architectes / A5A architectes).



Vue axonométrique de l'ensemble, état d'origine (© De Portzamparc architecte / Renaissance architectes / A5A architectes).



Vue axonométrique de l'ensemble, état projeté (© De Portzamparc architecte / Renaissance architectes / A5A architectes).



Escalier construit dans l'hôtel de Luppé en 1962 (© DHAAP / PS).



Coupe, état existant et projet d'installation d'un ascenseur (© De Portzamparc architecte / Renaissance architectes / A5A architectes).

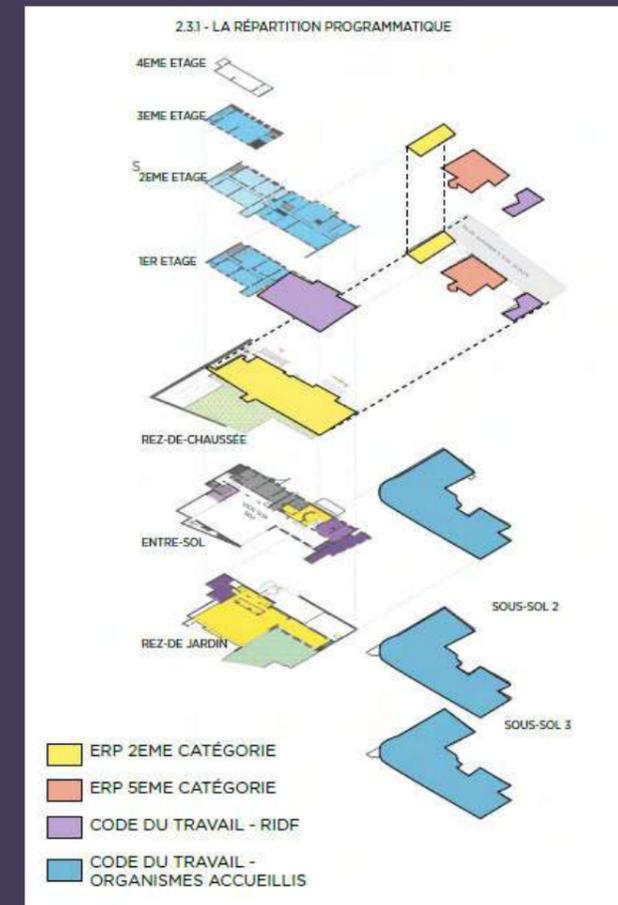


Schéma présentant la répartition programmatique (© De Portzamparc architecte / Renaissance architectes / A5A architectes).



Jonction entre les hôtels de Luppé et de Montebello (© DHAAP / PS).



Hôtel de Luppé, salon d'apparat (© DHAAP / PS).



Hôtel de Montebello, boiseries (© DHAAP / PS).



Hôtel de Montebello, bibliothèque (© DHAAP / PS).



Hôtel de Montebello, escalier d'honneur (© DHAAP / PS).

qui souhaite y maintenir des espaces de travail mais aussi le mettre en valeur et en faire un lieu accueillant du public et des événements protocolaires et culturels. Le programme est donc mixte et regroupe différentes catégories d'ERP, des bureaux et des logements, avec une gradation de la rue Barbet de Jouy, accueillant le grand public, à la rue Vaneau, aux espaces privés. Le projet vise à une restauration des éléments remarquables tout en redonnant une lisibilité à des circulations modifiées par les usages et en mettant en conformité ces espaces.

La mise en accessibilité passe par des rattrapages de niveaux différenciés et par la création d'ascenseurs : dans l'hôtel de Luppé, il est prévu dans l'emprise de l'ancienne courette bouchée.

La mise en valeur patrimoniale passerait dans un premier temps par l'évocation de l'ancienne division parcellaire, bien que les hôtels continuent de fonctionner ensemble. Elle serait marquée par le traitement paysager de la cour : une bande engazonnée matérialiserait l'ancien mur séparatif et le pavage serait différencié entre la cour de l'hôtel de Luppé et celle de l'hôtel de Montebello qui retrouveraient aussi, dans le choix du mobilier, de la signalétique, etc., une identité propre. L'ensemble des décors préservé est prévu en restauration suite au dégagement des cloisonnements successifs qui permettra en

outre de redonner une lisibilité des espaces et des circulations.

Un des enjeux majeurs du projet est la relation au jardin. Les espaces souterrains créés au XX^e siècle seraient ainsi modifiés avec la démolition de la dalle pour conférer une double hauteur au foyer donnant sur le rez-de-jardin. Ce niveau serait de nouveau rendu accessible par une circulation centrale depuis le rez-de-chaussée avec la proposition de restitution de l'escalier hélicoïdal du XIX^e siècle, détruit en 1962, qui s'implanterait sur les fondations encore existantes.

La communication avec le jardin serait en outre facilitée par la mise en œuvre d'une passerelle extérieure depuis le salon d'apparat du rez-de-chaussée de l'hôtel de Luppé. Depuis l'hôtel de Montebello on accéderait en outre à la toiture terrasse de la salle de conférence, devenant un « jardin haut ». Le « jardin bas » et sa perspective vers l'hôtel de Vaneau feraient l'objet d'un nouvel aménagement paysager qui conserverait les arbres remarquables présents sur le site.

La façade ouvrant sur ce jardin, créée en 1977 dans un esprit classique, serait reprise dans la continuité de la grande façade vitrée de la salle de conférence – dont les menuiseries toute hauteur coulissantes seraient remplacées. Les baies seraient agrandies et le parement revêtu



Vue vers l'hôtel Vaneau (© DHAAP / PS).



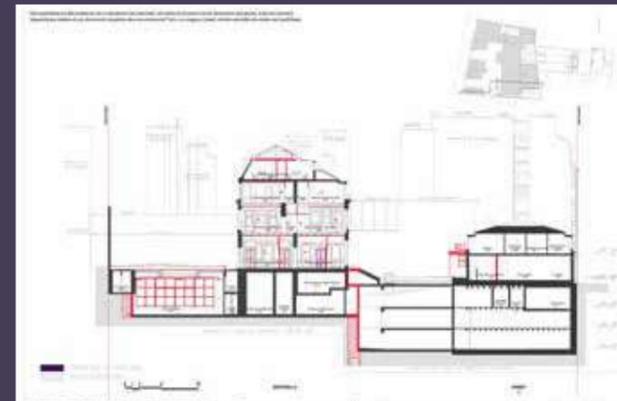
Vue du foyer à rez-de-jardin (© DHAAP / PS).



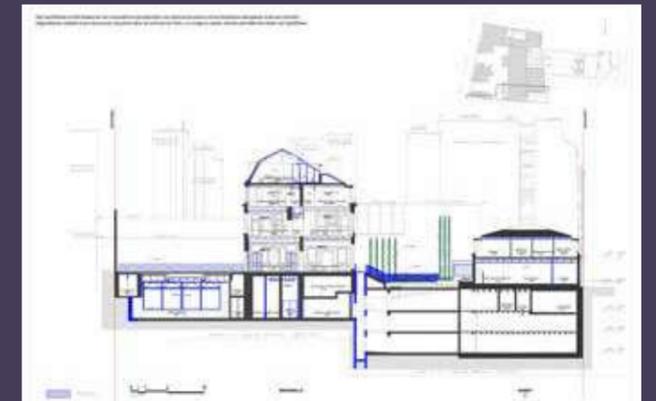
Salle de conférence, 2024 (© DHAAP / PS).



Vue projetée de l'escalier bas (© De Portzamparc architecte / Renaissance architectes / A5A architectes).



Coupe, état existant présentant les démolitions envisagées (© De Portzamparc architecte / Renaissance architectes / A5A architectes).



Coupe, état projeté (© De Portzamparc architecte / Renaissance architectes / A5A architectes).



Façade sur jardin de l'hôtel de Montebello, 2024 (© DHAAP / PS).



Façade sur jardin de l'hôtel de Luppé, 2024 (© DHAAP / PS).



Coupe AA, état projeté (© De Portzamparc architecte / Renaissance architectes / A5A architectes).



Coupe BB, état existant (© De Portzamparc architecte / Renaissance architectes / A5A architectes).



Coupe BB, état projeté (© De Portzamparc architecte / Renaissance architectes / A5A architectes).



Vue d'insertion du projet (© De Portzamparc architecte / Renaissance architectes / A5A architectes).



Vue d'insertion du projet (© De Portzamparc architecte / Renaissance architectes / A5A architectes).



Vue d'insertion du projet (© De Portzamparc architecte / Renaissance architectes / A5A architectes).



Vue d'insertion du projet (© De Portzamparc architecte / Renaissance architectes / A5A architectes).

d'un inox poli reflétant légèrement le jardin. Des modifications de baies sont également prévues au revers du pavillon d'entrée de l'hôtel de la rue Vaneau, avec une démolition d'allèges en béton permettant de retrouver les ouvertures d'origine.

De façon générale l'ensemble des menuiseries serait revu avec conservation des huisseries anciennes lorsqu'elles subsistent et remplacement sur le même modèle pour celles à refaire. Les façades feraient l'objet d'un ravalement et seraient révisées.

DISCUSSION

Plusieurs membres (Bernard Gaudillère, Soline Nivet, Laurence Bassières, Xavier Brunquell) demandent des précisions sur les escaliers (intérieur et extérieur), sur le traitement des cours, sur la pleine terre conservée, enfin sur les grilles et garde-corps. René-François Bernard se réjouit de cette rénovation qui aboutira à une revalorisation du site, notamment côté rue Vaneau.

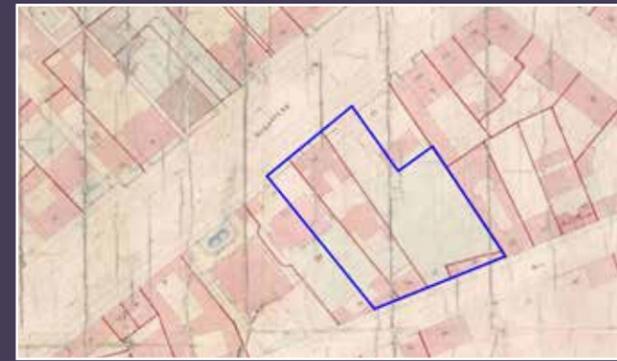
RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 07 mars 2024 à l'Hôtel d'Albret et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné le projet de réhabilitation de l'ancien siège du Conseil régional d'Île-de-

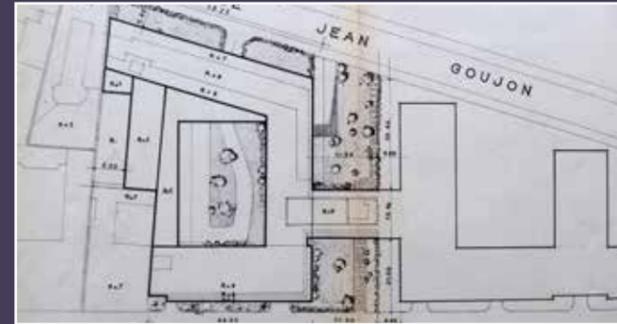
France, rue Barbet-de-Jouy. Elle souhaite que lui soient transmises de plus amples précisions sur la végétalisation et les aménagements paysagers (surfaces de pleine terre, essences choisies, etc.).

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

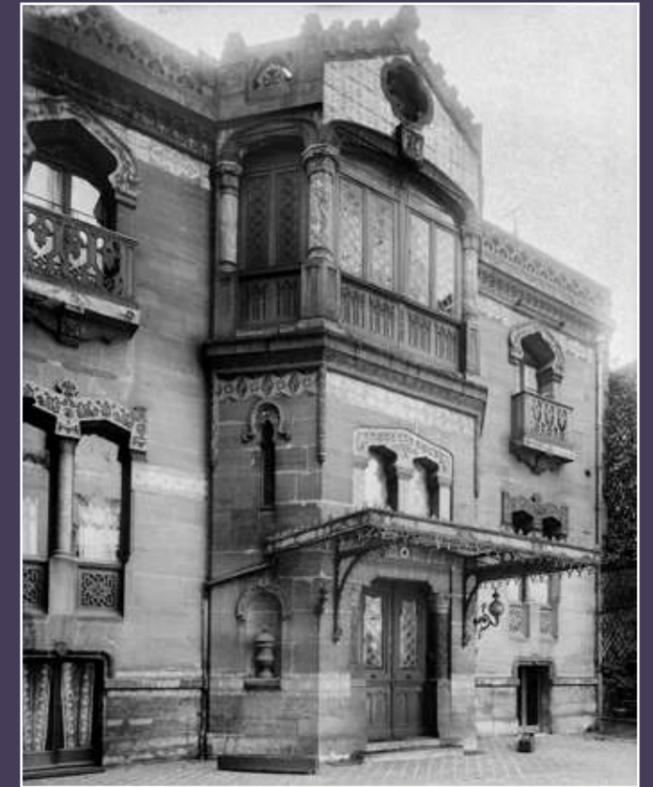
- Archives de Paris : DQ18 60, DQ18 178, DQ18 504, DQ18 511, 1069W 140, 1178W 1260, 1178W 1387, 1178W 3133, 1178W 4656, 3589W 123.



Extrait du cadastre de la ville de Paris, avec indication de la parcelle actuelle, 1876 (AD75).



M. Reby, J. Depussé, A. Boyer, J. Saquet architectes, immeuble 20-24 avenue Montaigne et 24-32 rue Jean Goujon, plan de situation de masse, 1959 (AD75).



Charles Lansiaux, Hôtel mauresque au 22 avenue Montaigne, 1919 (Archives de la CVP).

22 avenue Montaigne (08^e arr.)

Une « peau neuve » sur l'avenue Montaigne

Pétitionnaire : M. Christian REYNE
 MOËT HENNESSY
 PC 075 108 23 V0054
 Dossier déposé le 04/12/2023
 Fin du délai d'instruction le 04/05/2024

« Restructuration avec changement de destination et extension d'un ensemble immobilier à usage de bureaux et commerce.

Surface changeant de destination : 9 m² ; surface créée : 2557 m² ; surface démolie : 1498 m². »



Extrait du P.L.U.

RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 4649 m²
- Surface existante : 19 332 m²
- Surface créée : 2566 m²
- Surface totale : 20 391 m²

PROTECTION

Aucune protection.

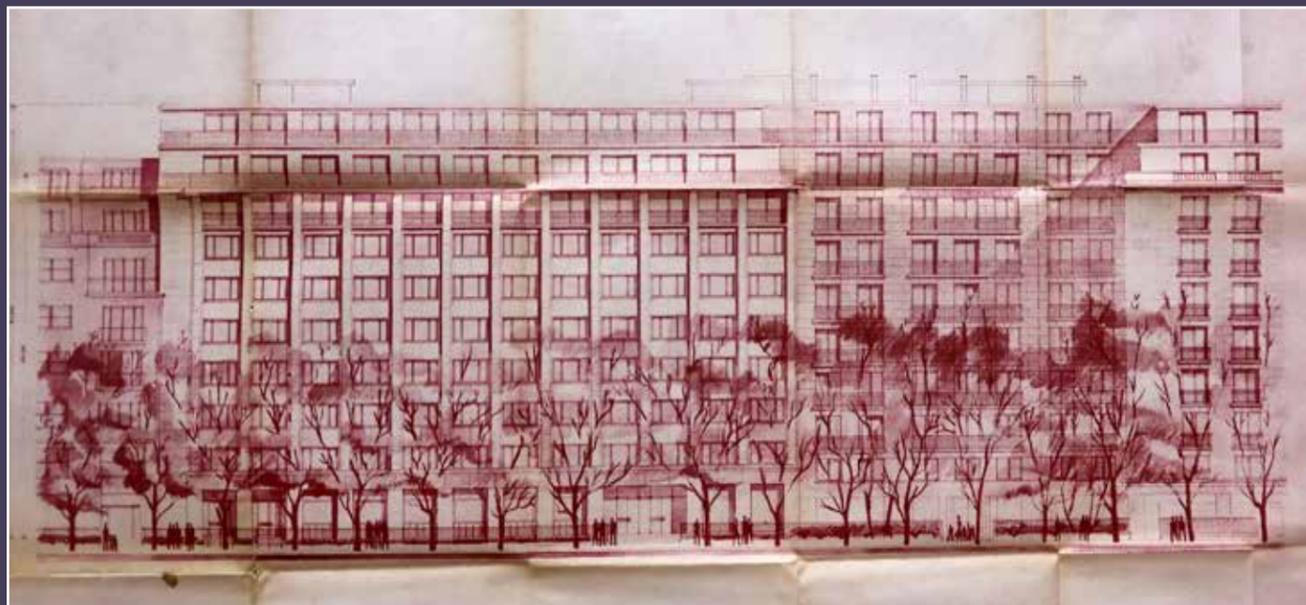
ANTÉRIORITÉ

- Séance du 22 novembre 2022 : « rapport sans avis ».

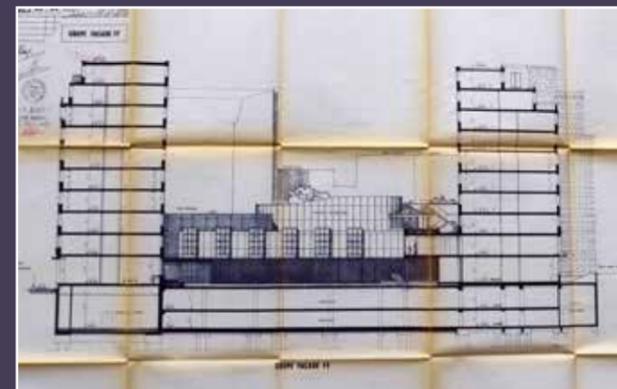
PRÉSENTATION

La grande parcelle traversante, aujourd'hui identifiée par les numéros 22-24 avenue Montaigne et 24-32 rue Jean Goujon, est le résultat d'agréments lisibles dans les feuilles cadastrales de 1876 et 1912. Au milieu du XIX^e siècle, la parcelle correspondant au 22 cachait un pavillon mauresque, construit pour Jules de Lesseps, représentant du bey de Tunis. Après démolition du bâti existant, en 1959, un grand immeuble de bureaux est construit par les architectes Marcel Reby, Joseph Saquet, André Boyer et Jacques Depussé pour abriter le siège de la société Rhône-Poulenc.

Le bâtiment présente une forme en U, avec une aile donnant sur l'avenue Montaigne et une aile sur la rue Jean Goujon. Les bâtiments sont élevés de 9 étages sur rez-de-chaussée, dont les deux derniers en retrait. Sur l'avenue Montaigne, le socle destiné aux accès présente de larges baies vitrées, tandis que, du R+1 au R+7, une grille régulière est soulignée par un cadre et des modénatures accentuant la verticalité des travées. Les deux niveaux de sous-sol sont affectés au parking, aux archives et locaux techniques, avec une rampe d'accès sur la rue Jean Goujon. Les surfaces des étages sont destinées pour la plupart à des bureaux et minoritairement à de l'habitation. La structure de l'immeuble est en métal, permettant la réalisation de façades techniques abritant des gaines ; les cages d'escalier et les trémies d'ascenseur sont, elles, en béton. Les façades donnant sur l'avenue Montaigne sont réalisées en placage de pierre de Larrys, d'une épaisseur de 4 cm, fixé à l'aide de pattes de bronze sur les cloisons en briques creuses de remplissage de la structure métallique. Les façades donnant sur la rue Jean Goujon et celles donnant sur la cour étaient réalisées par panneaux, incluant des châssis en aluminium double vitrage et une allège composée de glace émaillée, de fibre de verre et une tôle d'aluminium, tandis qu'un revêtement en pierre de Larrys habillait les poteaux de la structure.



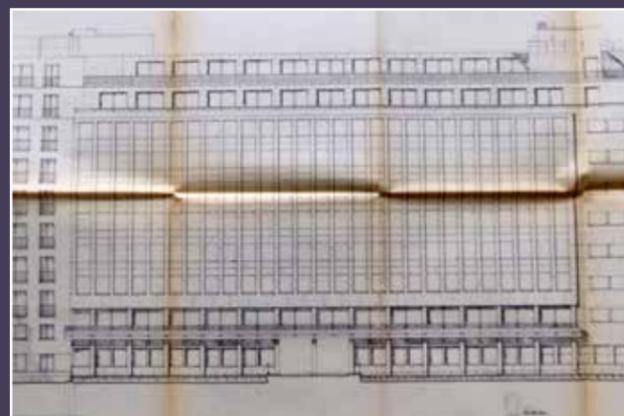
M. Reby, J. Depussé, A. Boyer, J. Saquet architectes, élévation de la façade sur l'avenue Montaigne, approuvée par la Commission des Sites du 15 avril 1959, 1959 (AD75).



Biro et Fernier architectes, coupe façade FF, 1982 (AD75).



M. Reby, J. Depussé, A. Boyer, J. Saquet architectes, étude perspective, 1958 (AD75).



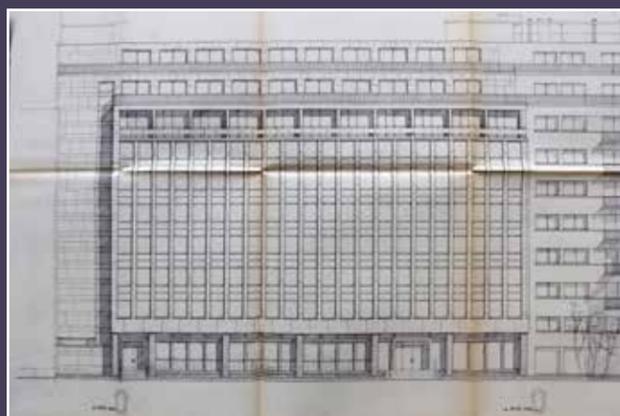
M. Reby, J. Depussé, A. Boyer, J. Saquet architectes, élévation de la façade rue Jean Goujon, 1959 (AD75).



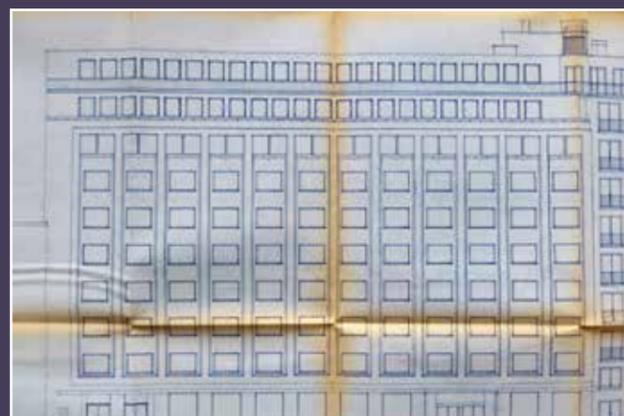
Vue de la façade sur l'avenue Montaigne, état existant en 1999, permis de construire de 1998 (AD75).



J.-J. Ory, réhabilitation d'un immeuble à usage de bureaux, activités et parking, façade avenue Montaigne, 1999 (AD75).



M. Reby, J. Depussé, A. Boyer, J. Saquet architectes, élévation de la façade avenue Montaigne, 1959 (AD75).



M. Reby, J. Depussé, A. Boyer, J. Saquet architectes, élévation de la façade avenue Montaigne (conformité), 1962 (AD75).



Vue de la façade sur la rue Jean Goujon, état existant en 1999, permis de construire de 1998 (AD75).



J.-J. Ory, réhabilitation d'un immeuble à usage de bureaux, activités et parking, façade rue Jean Goujon, 1999 (AD75).



J.-J. Ory, réhabilitation d'un immeuble à usage de bureaux, activités et parking, insertion paysagère, 1999 (AD75).



Vue de la façade au 22-24 avenue Montaigne, 2024 (© DHAAP / PS).



Vue de la façade au 24-32 rue Jean Goujon, 2024 (© DHAAP / PS).



Vue de la verrière sur la cour, 2024 (© DHAAP / PS).



Vue des façades sur cour depuis la terrasse au-dessus de l'auditorium, 2024 (© DHAAP / PS).



Vue du hall d'entrée depuis l'avenue Montaigne, 2024 (© DHAAP / PS).



Coupe axonométrique du projet, état existant et projeté (© Sanaa + Dubuisson Architecture).



Plan masse, état existant (© Sanaa + Dubuisson Architecture).



Plan masse, état projeté (© Sanaa + Dubuisson Architecture).

Une étude datant de novembre 1958 montre la future insertion du projet sur l'avenue Montaigne en perspective et en élévation. Par ailleurs, le projet pour la façade donnant sur l'avenue est soumis et approuvé par la Commission des Sites, en avril 1959.

Deux campagnes de travaux ont modifié l'adresse. En 1981, un permis est déposé par l'agence Biro et Fernier architectes pour réaliser la transformation du restaurant du personnel donnant sur la cour en studio de production, entraînant une modification de sa façade. L'idée est alors de rendre plus attractive l'aile de liaison entre les bâtiments côté avenue Montaigne et celui de la rue Jean Goujon. La notice architecturale fait état d'un souhait d'utiliser « des matériaux traditionnels ou contemporains, en parfaite harmonie avec le luxe, l'apparence, l'esprit architectural des lieux actuels. Les façades feront appel aux techniques les plus contemporaines de durabilité, d'isolation thermique, de facilité d'entretien ».

Le permis modificatif de 1982 concerne notamment la restructuration du deuxième sous-sol, afin d'aménager des studios et des locaux techniques pour la chaîne de télévision Antenne 2, nouvel utilisateur du site ; aux étages, le cloisonnement des bureaux est modifié. Quant aux façades, de légères modifications sont mises en place pour des raisons de sécurité, relatives à la largeur

des portes d'entrées au 22 avenue Montaigne et au 24 rue Jean Goujon.

La seconde campagne de travaux est réalisée en 1999 pour un projet de réhabilitation signé Jean-Jacques Ory, au moment où France 2 quitte les bâtiments pour le siège de France Télévision, dans le 15^e arrondissement. Cette restructuration lourde prévoit la création de trois boutiques sur l'avenue Montaigne, l'optimisation des plateaux de bureaux, des mises aux normes, le réaménagement fonctionnel des sous-sols, des halls d'accès aux bureaux et des espaces extérieurs, ainsi que la création d'un restaurant d'entreprise au lieu du studio réalisé par Antenne 2.

Quant aux façades, celle donnant sur l'avenue Montaigne est « conservée avec quelques mises en valeur de la modénature : la corniche du RDC est remontée au R+1 dans l'alignement des corniches de soubassement des immeubles voisins, le couronnement est lui aussi enrichi de deux corniches (au R+7 et R+8) qui s'harmonisent avec celles des immeubles voisins ; sur les étages courants, le parement de pierre sera enrichi par des effets de "marqueterie" de pierre identique en surépaisseur, tandis que les engravures verticales seront soulignées par des profilés dorés ». Le déplacement de la corniche du premier étage au deuxième entraîne la modification du

socle commercial, qui s'étend donc d'un niveau : les baies du rez-de-chaussée sont réunies avec celles du premier étage, en gardant la trace de l'ancienne partition par un bandeau en verre dépoli – ensuite en tôle – entre les niveaux. Les façades de la rue Jean Goujon et les façades intérieures sont, en revanche, complètement remplacées dans le cadre du désamiantage de l'immeuble ; sur la rue Jean Goujon, les deux derniers étages reçoivent un bardage en métal, afin de donner un « effet de toiture ». Plusieurs modificatifs sont ensuite déposés pour mieux définir les transformations, y compris la réalisation d'une verrière dans la cour centrale. Pour la façade donnant sur l'avenue Montaigne, il est indiqué que les menuiseries extérieures, les portiques métalliques du RDC et R+1 et les garde-corps seront en aluminium thermolaqué couleur gris platine ; il est prévu la création de deux portes pour l'accès à la salle de vente et d'une sortie de secours pour les bureaux. L'habillage en zinc prévu pour le R+8 et R+9, côté Jean Goujon, est finalement mis en œuvre également sur l'avenue Montaigne, dans « l'esprit des toitures parisiennes et dans un souci de cohérence avec le reste du bâtiment ».

En 2022, un permis de construire a été déposé pour une réhabilitation de l'immeuble, touchant globalement aux

parties modifiées par le projet de 1999 de Jean-Jacques Ory et pour lequel le DHAAP avait émis un rapport sans avis. Ce permis-ci n'est plus d'actualité, le pétitionnaire ayant préféré présenter un projet plus ambitieux pour le siège de LVMH.

Le projet de restructuration globale concerne l'amélioration des espaces de travail, la modification du socle avec la création des halls d'entrée, la restructuration de l'auditorium, la création d'un restaurant et la redistribution intérieure des espaces, la transformation de la cour intérieure et la réalisation d'une nouvelle verrière, ainsi que la création d'un jardin suspendu, une terrasse accessible sur le toit du restaurant et la création de *rooftop* à la place des toitures techniques. Une rénovation thermique serait réalisée pour la totalité du bâtiment.

L'intervention la plus importante concerne la création de nouvelles façades : l'idée est de faire « peau neuve », selon un critère d'homogénéisation (avenue Montaigne, rue Jean Goujon et les façades donnant sur la cour), afin de créer une nouvelle identité, tout en s'appuyant sur la trame structurelle existante.

Le langage contemporain recherché par la maîtrise d'œuvre est inspiré d'une technique de tissage appelée léno (ou Karamiori), une méthode traditionnelle qui « associe des fils de trame à des fils de chaîne torsadés pour



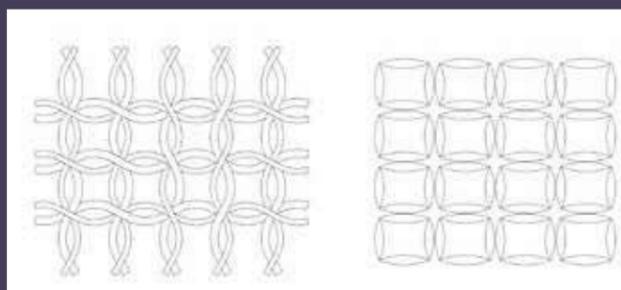
Vue d'insertion de la végétalisation des toitures avec serre agricole (© Sanaa + Dubuisson Architecture).



Vue d'insertion de la nouvelle verrière sur la cour (© Sanaa + Dubuisson Architecture).



Plan des démolitions prévues au rez-de-chaussée (© Sanaa + Dubuisson Architecture).



Principe du tissage Iéno, inspirateur du dessin de la nouvelle façade (© Sanaa + Dubuisson Architecture).



Insertion de la nouvelle façade sur l'avenue Montaigne, vue frontale (© Sanaa + Dubuisson Architecture).



Insertion de la nouvelle façade sur l'avenue Montaigne, vue latérale (© Sanaa + Dubuisson Architecture).



Détail de la nouvelle façade projetée (© Sanaa + Dubuisson Architecture).



Insertion de la nouvelle façade sur la rue Jean Goujon (© Sanaa + Dubuisson Architecture).

créer un tissu solide et poreux », rappelant le savoir-faire au cœur de la marque LVMH. Le concept est de doubler le tissage léno en superposant deux couches de manière à développer le motif dans les deux directions. La série abstraite de motifs s'adapte à chaque rue : de ce fait, sur l'avenue Montaigne, pour répondre à la monumentalité et la grande échelle de la rue, la trame régulière du tissage est de 3,5 mètres, tandis que sur la rue Jean Goujon le rythme varie entre 2,1 et 1,4 m. Sur cour, la trame serait de 1,4 m avec une simple extrusion du motif, compte tenu de l'échelle mais aussi de la présence de la nouvelle galerie des Métiers de la marque LVMH et du toit de l'atrium, assez complexe dans sa forme.

Afin d'augmenter l'apport de lumière, les baies seraient agrandies ; les parties pleines seraient revêtues d'un parement minéral en BFUP (béton fibré à ultra-hautes performances) teinte claire, sur une sous-structure en bois apposée elle sur la structure métallique existante.

Dans l'optique d'une amélioration de la performance énergétique, les menuiseries auraient des châssis en acier avec double vitrage et ouvrants à la française, avec une homogénéité d'aspect entre les parties ouvrantes et fixes. Sur l'avenue Montaigne, les cadres des fenêtres sont dissimulés et seuls les profils verticaux sont visibles ; sur les autres façades, les ouvrants sont complè-

tement dissimulés.

NOTA. La construction du site abritant les bureaux s'accompagne, à l'époque, d'une grosse opération immobilière sur la parcelle mitoyenne, donnant lieu à un front bâti homogène. Une étude historique du site démontre que, entre le rond-point des Champs-Élysées et la place de l'Alma, le linéaire de façade de l'avenue Montaigne présente 55% de bâti datant de la période 1850-1900, 12% de la période 1900-1960, 30% des années 1960-2000 – le site LVMH est ici inclus de par sa date d'achèvement probablement – et 3% de 2000 à nos jours.

DISCUSSION

Laurent Favrole signale que plusieurs adresses pourraient à l'avenir être concernées par des projets de rénovation, du fait du regroupement des personnels de LVMH sur le site de l'avenue Montaigne. Soline Nivet voit dans le dessin proposé une anamorphose géante ; évoquant les immenses bâches qui accompagnent les chantiers des groupes de luxe, elle analyse ce projet comme une stratégie d'intimidation très violente. Jean-François Legaret rappelle que, dans le « triangle d'or » comme ailleurs, il faut que les immeubles parisiens conservent leur autonomie. Le principe consistant à « sigler » les façades est



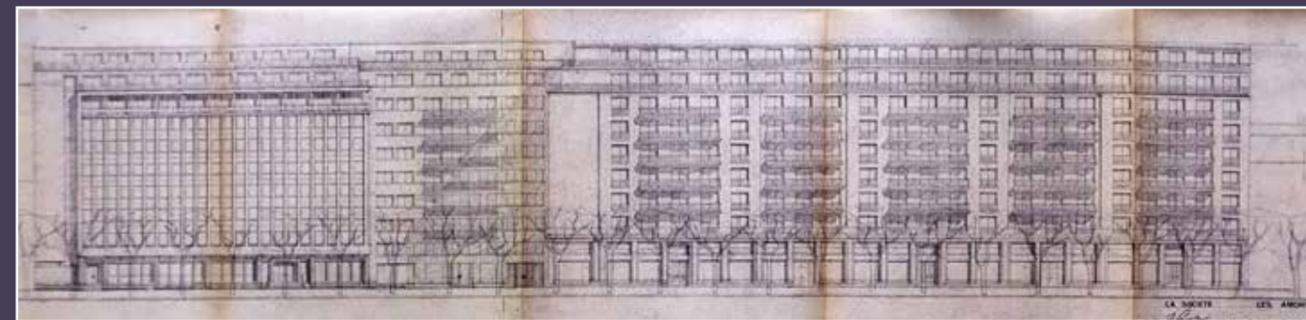
Insertion depuis l'avenue Montaigne (© Sanaa + Dubuisson Architecture).



Insertion des nouvelles façades sur cour (© Sanaa + Dubuisson Architecture).



Vue aérienne du site (© Étude du site, Sanaa + Dubuisson Architecture).



M. Reby, J. Depusse, A. Boyer, J. Saquet architectes, étude pour la façade sur l'avenue, 1958 (AD75).



Élévation avenue Montaigne, état actuel (© Étude du site, Sanaa + Dubuisson Architecture).

une idée discutable. Mireille Grubert regrette elle aussi que l'on érige le sigle commercial en architecture. Xavier Brunnequell s'étonne du problème d'échelle dans le projet : le motif est identique sur toute la façade et la prive ainsi de toute échelle intermédiaire. Il pose en outre la question du ravalement et de la gestion des écoulements d'eau. Selon Karen Bowie, il s'agit d'un projet d'ensemble qui pose des questions sur les intérieurs également. Bernadette Blanchon souligne l'épaisseur des motifs, particulièrement choquante sur les niveaux bas ; on peut même s'interroger sur leur impact en matière d'éclairage.

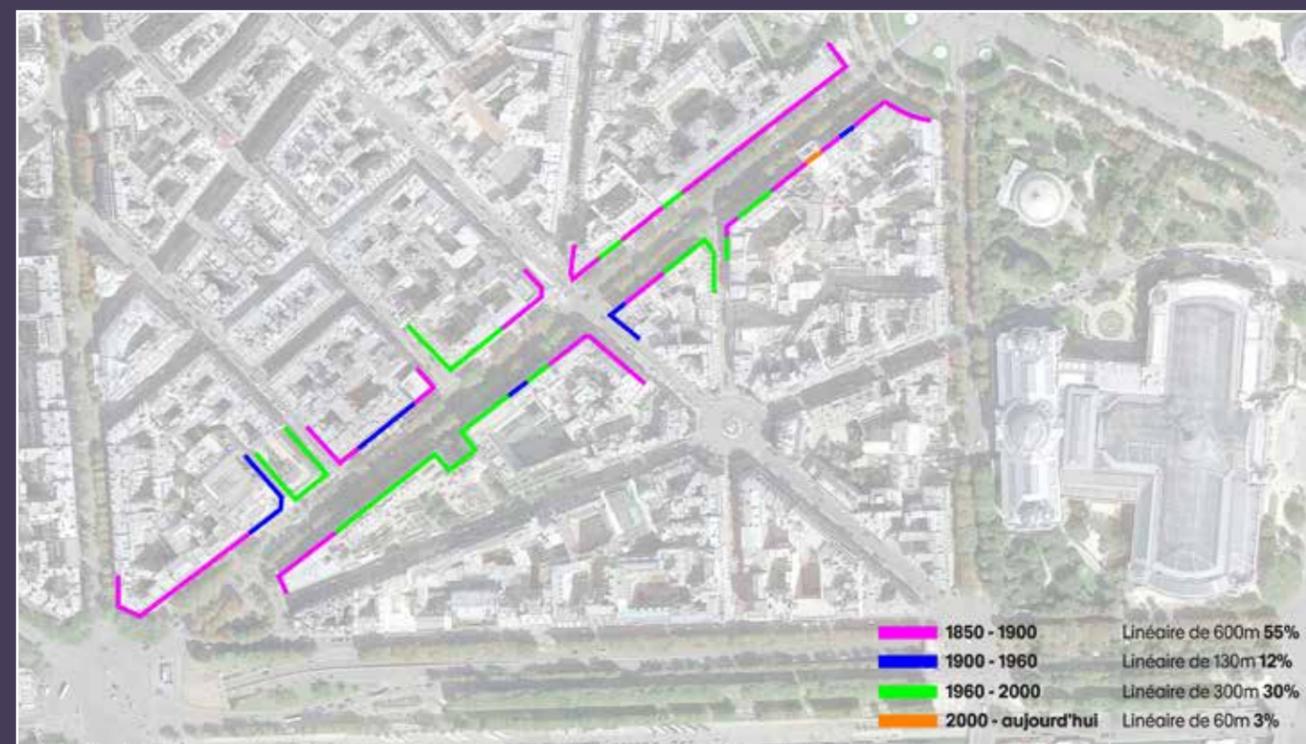
RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 07 mars 2024 à l'Hôtel d'Albret et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné le projet de restructuration du 22 avenue Montaigne. Elle désapprouve le choix d'un motif unique pour l'ensemble du bâtiment, qui consiste à apposer un sigle sur l'immeuble et à imposer une marque dans l'espace public. Elle regrette par ailleurs l'absence totale d'intégration des notions d'échelle et de composition dans le dessin de la façade principale. Le renoncement à toute hiérarchisation des formes, contraire à la tradition urbaine, lui semble participer d'une concep-

tion avant tout publicitaire de l'architecture.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : 1069w 243, 1534w 511, 1534w 522, 3589w 1579, 3995w 162, 3995w 163.
- Archives de la CVP : N 02596.
- SANAA+ Dubuisson Architecture, *LVMH 22 Montaigne, siège social, Étude historique du site*, 2023.



Analyse des linéaires de façades de l'avenue Montaigne 1850-2023 (© Étude du site, Sanaa + Dubuisson Architecture).



Roger Henrard, vue aérienne de la gare de Lyon, 1957 (© Musée Carnavalet - Histoire de Paris).



Illustration de la gare de Lyon (publiée dans *La Construction moderne*, décembre 1901).



Schéma Seine-Sud-Est, perspectives de l'avenir, 1974 (© Apur).

146 rue de Bercy (12^e arr.)

Requalification des abords de la gare de Lyon

Pétitionnaire : M. Amaury LOMBARD
 DIRECTION DES GRANDS PROJETS
 PC 075 112 23 P0069
 Dossier déposé le 22/12/2023
 Fin du délai d'instruction le 22/03/2024

« Changement de destination, extension, modification d'aspect extérieur d'une construction à R+0 sur 2 niveaux de sous-sol. Changement de destination des locaux existant à usage de service public ou d'intérêt collectif, de commerce en locaux à usage de service public ou d'intérêt collectif, de commerce.

Surface changeant de destination : 1133,24 m² ; surface créée : 5040,57 m² ; surface démolie : 748,50 m². »



Extrait du P.L.U.

RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 85 117 m²
- Surface existante : 4883,91 m²
- Surface créée : 6173,81 m²
- Surface totale : 9175,98 m²

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre des Monuments historiques :
 « Buffet de la gare (salon doré ou petit salon, grande salle, salons tunisien et algérien et passages, avec leur décor) » : classement par arrêté du 28 septembre 1972 ;
 « Façades et toitures du bâtiment principal ; la salle des fresques (cad. 12 : 04 El 1) » : inscription par arrêté du 28 décembre 1984.

PRÉSENTATION

Le DHAAP a souhaité attirer l'attention de la Commission du Vieux Paris sur ce permis, qui intéresse la requalification de la dalle bordant la gare de Lyon et surplombe la rue de Bercy. Le projet est dénommé « Côté Seine » et l'un de ses objectifs est d'améliorer la valeur d'usage du lieu en même temps que son architecture », par le déploiement d'une nouvelle façade sur plus de 350 mètres. Le rez-de-chaussée, ouvert sur la rue de Bercy, est en effet connu pour son caractère peu qualitatif et

ses mésusages, mais l'historique de l'opération n'est pas sans intérêt et certains détails relèvent du geste d'architectes de renom.

Le financement de l'opération est porté par SNCF Gares & Connexions (maître d'ouvrage et maître d'œuvre), Île-de-France Mobilités, l'État et le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, puisque l'allée de Bercy est sa propriété. La Ville de Paris a quant à elle été associée à la conception du projet, car elle souhaite pouvoir améliorer l'aspect de la rue de Bercy.

Il n'est pas nécessaire, ici, de refaire l'histoire de la gare de Lyon. Nous rappellerons seulement que l'embarcadere de 1848 a été reconstruit pour l'Exposition universelle de 1900 par l'architecte Marius Toudoire, qui livre une gare dont la monumentalité tient surtout à son campanile, l'horloge faisant office de signal urbain. En 1927, un projet d'agrandissement a été élaboré pour le côté de l'îlot Chalon, qui a conduit à la construction d'une nouvelle halle, démolie en 2009 et remplacée par une structure du même type. Le projet actuel porte sur l'autre côté de la gare, où la halle des arrivées fut démolie et ses abords lourdement remaniés, dans les années 1970-1980, dans le cadre du Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la Région parisienne (SDAURP) de 1965, qui prévoyait la création de la gare souterraine du RER A,

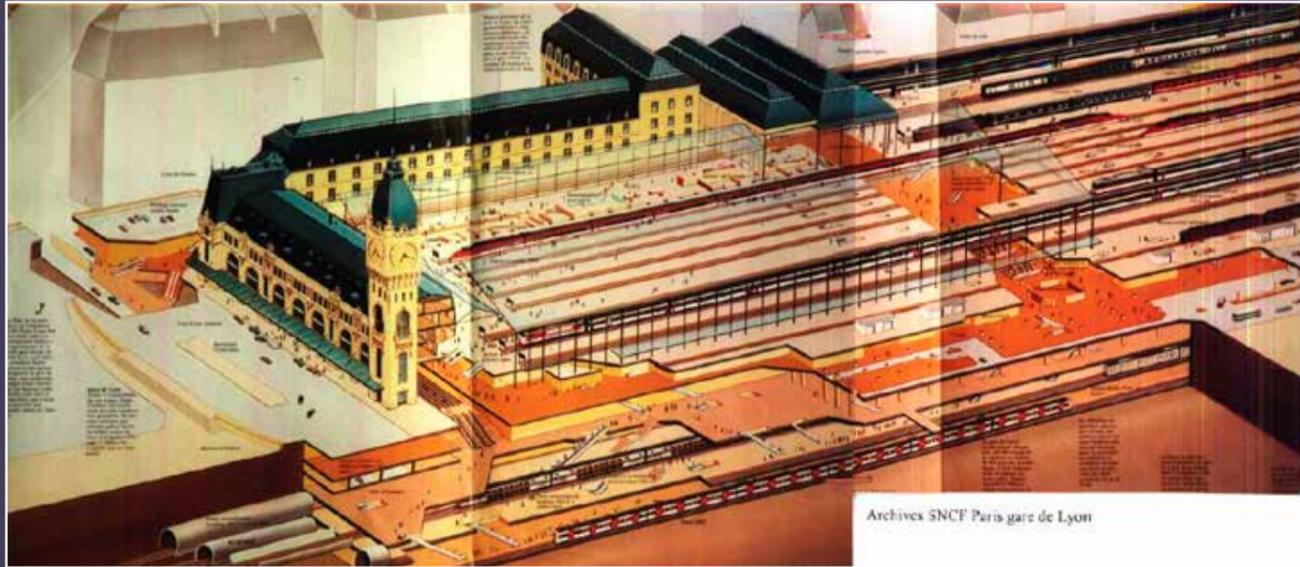
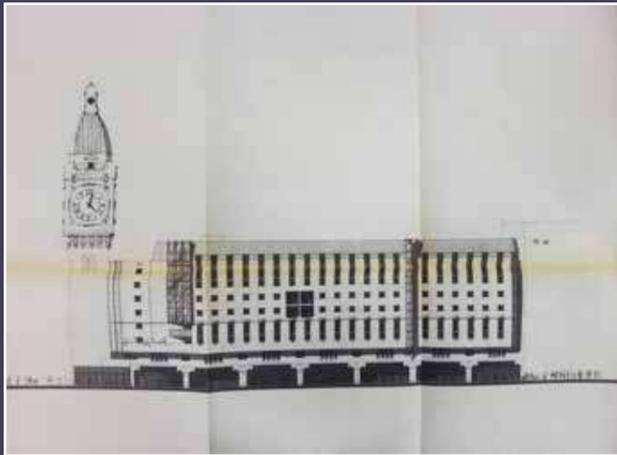
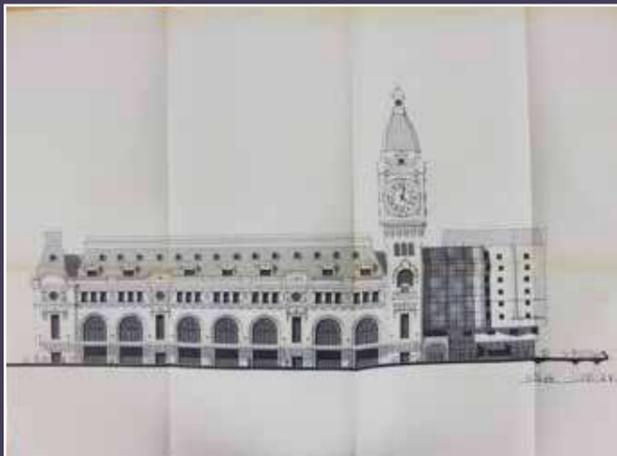


Schéma du projet de gare souterraine pour le RER (Archives de la SNCF / Étude SNCF Gares & Connexions, 2009).



Louis Arretche architecte, élévation sur la rue de Bercy (Archives de la SNCF).



Élévation sur la place (Archives de la SNCF, 1981).



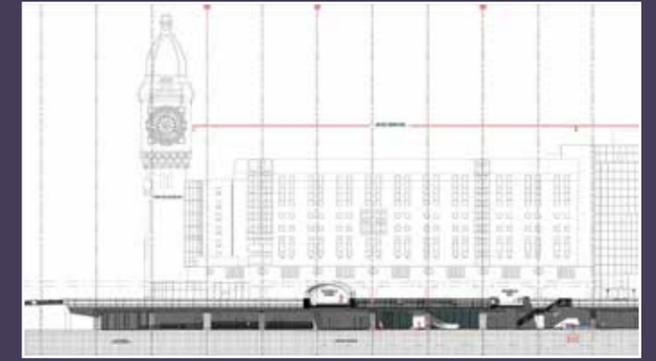
Vue de la rue de Bercy, 1978 (Cliché La forgerie / Étude SNCF Gares & Connexions, 2009).



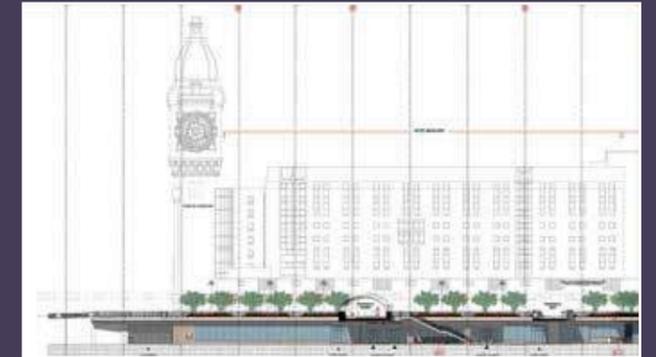
Vue des poteaux en béton et de la dalle, rue de Bercy (© AREP).



Vue actuelle de la dalle et de sa liaison avec l'opération, côté Seine (© AREP).



Élévation, état existant le long de la rue de Bercy (© AREP).



Élévation, état projeté le long de la rue de Bercy (© AREP).

destiné à être relié au réseau ferroviaire. Ce projet fait également partie du schéma de secteur Seine Sud-Est, élaboré par l'Apur et adopté en 1973.

Alors que le chantier de reconstruction des quais de Seine est mené par l'agence de Jean Dubuisson, missionnée par la Société d'études techniques et économiques (SETEC) depuis 1966, s'ouvre donc, dans les années 1980, le chantier de l'autre rive de la rue de Bercy. La SNCF fait appel pour ce projet à la Société civile professionnelle d'architecture, avec les architectes Louis Arretche et Roman Karasinski, associés à Alain Elie. Les permis de construire sont datés de 1981. La construction de l'hôtel conduit à la démolition d'une partie du bâtiment principal de la gare, à droite de la tour de l'Horloge depuis la place. Cette construction, d'une grande élégance, est remplacée par l'hôtel Mercure, signé des mêmes architectes. Cet édifice dissimule la complexité de l'opération : la gare aérienne et la gare souterraine sont en l'occurrence reliées à la rue de Bercy par un passage couvert, monumental et brutaliste, dont les piliers dominent le front de la rue. Au-dessus, la dalle constitue un espace paysager, qui permet des accès à la gare et aux bâtiments — elle sera également reliée par une passerelle à l'opération Bercy-La Rapée de l'autre côté de la rue de Bercy.

Le projet de requalification actuellement instruit pose des questions d'ordre patrimonial. Si l'on s'accorde sur le

fait que le pied de la dalle et les espaces à rez-de-chaussée peuvent faire l'objet d'une requalification permettant d'améliorer l'aspect et les usages de ces espaces, quelque peu délaissés bien qu'utiles, les dessins laissent à penser que la volonté « d'améliorer [...] l'architecture » de l'ensemble conduit à supprimer purement et simplement le caractère brutaliste de la dalle. Des boutiques seraient créées par la fermeture des espaces à rez-de-chaussée, où dominant le bois et le verre. La sous-face de la dalle serait revêtue d'un bardage en bois. De la même façon, le nez de dalle incliné qui formait garde-corps serait déposé et remplacé par des garde-corps en métal tubulaire. Ce détail est pourtant assez efficace, pérenne et constitue un geste architectural fort ; c'est aussi un marqueur chronologique fort, puisque ce dispositif se retrouve souvent dans le traitement des dalles des années 1960-1980. La « patte » de Louis Arretche, adepte de matières expressives et d'un brutalisme aux accents presque baroques, peut se lire ici aisément.

DISCUSSION

Corine Faugeron dit ne pas comprendre ce projet ; un travail doit être fait au rez-de-chaussée et il faut plus de place pour les piétons. Selon Karen Bowie, le projet efface une partie de l'histoire architecturale de Paris ; il est certes nécessaire, mais pas pertinent. Selon Xavier Brunquell,



Vue projetée sur la rue de Bercy, avec le bardage bois de la sous-face de la dalle et les vitrines (© AREP).



Vue d'insertion le long de la rue de Lyon (© AREP).



Vue d'insertion des espaces clos le long de la rue de Bercy (© AREP).



Vue d'insertion du nouveau traitement paysager de la dalle au niveau supérieur (© AREP).



le site mérite d'être regardé ; il faudrait soigner et mettre en valeur ce qui existe déjà. Bernadette Blanchon n'est pas convaincue par la transparence de la rambarde : on remplace une image qu'on n'apprécie pas, pensant que l'on peut tout simplement gommer une période et plaquer une nouvelle image. Il faudrait par ailleurs des coupes pour mieux comprendre la spatialité de l'intervention. Christophe Najdovski rappelle que l'opération s'inscrit dans un projet déjà ancien de réfection de la façade arrière de la gare de Lyon. C'est un délaissé qu'il faut traiter, tout en distinguant la reconquête des usages du traitement architectural. Jean-François Legaret souligne le rôle important de Louis Arretche aux abords de la gare de Lyon, tout comme aux Halles où son jardin a été remplacé. Mireille Grubert pense que son travail doit en effet être considéré comme du patrimoine, même si le site a besoin d'une requalification. Soline Nivet et Laurence Bassières voient elles aussi dans le travail d'Arretche un ensemble digne d'attention. Xavier Brunnquell constate en outre un air de famille dans le traitement des garde-corps de la gare et ceux du pont Charles-de-Gaulle.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 07 mars 2024 à l'Hôtel d'Albret et en visioconférence sous la présidence

de Jean-François Legaret, a examiné le projet de requalification des abords de la gare de Lyon. Si elle ne remet pas en cause les fondements d'un projet visant à redonner une urbanité à cette séquence peu accueillante de la rue de Bercy, elle considère que la négation du travail mené par Louis Arretche dans les années 1980 n'est pas la bonne solution. Il faudrait au contraire s'appuyer sur les qualités plastiques de cet aménagement, à commencer par les garde-corps. Tel qu'il est formulé, le projet apparaît plutôt comme une réponse provisoire, voire cosmétique, à des carences d'ordre fonctionnel et spatial.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de la Commission du Vieux Paris.
- Archives de la SNCF.
- Étude historique SNCF, 2009.
- *Paris-Projet Paris Seine-Sud Est Lyon-Austerlitz-Bercy*, n° 12, 1974.

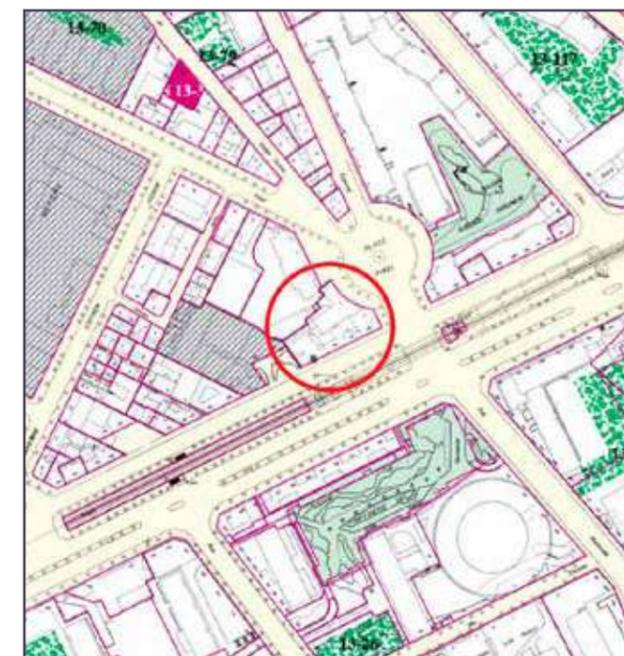
136 boulevard Vincent Auriol (13^e arr.)

Démolition totale d'un immeuble de la première moitié du XIX^e siècle

Pétitionnaire : M. Laurent SOUPIZET
 SOUPIZET IMMOBILIER
 PC 075 113 23 V0041
 Dossier déposé le 06/10/2023
 Dossier incomplet au 31/10/2023

« Construction d'un bâtiment à R+9 sur un niveau de sous-sol partiel à destination de commerce, d'habitation.

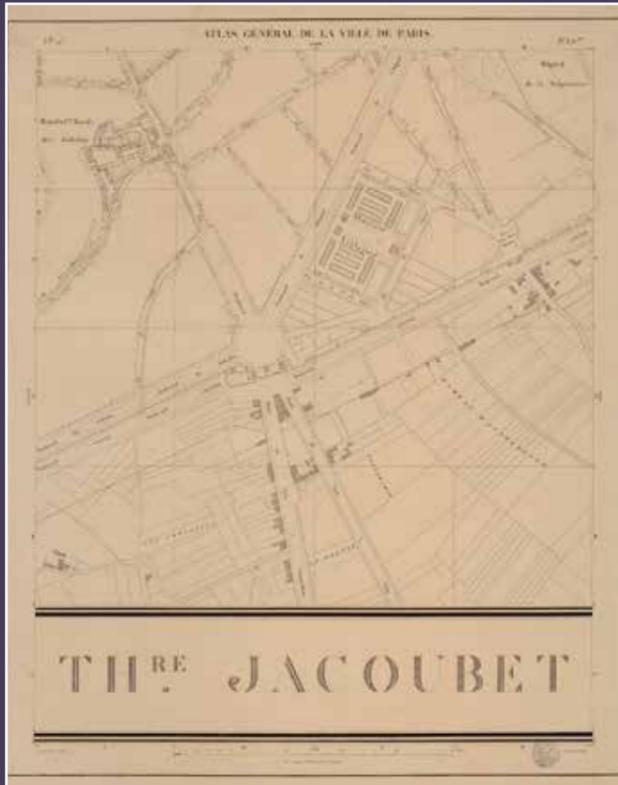
Surface créée : 1795 m². »



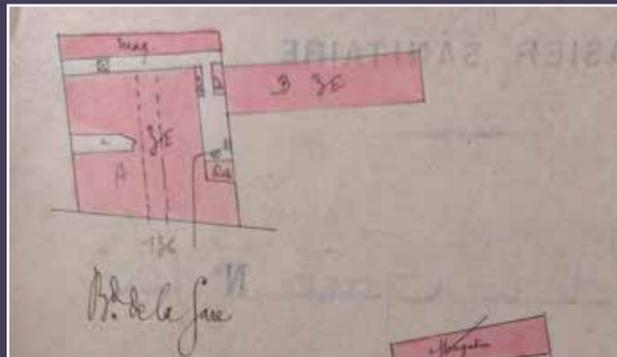
Extrait du P.L.U.



Extrait de l'Atlas général de Paris, 1807-1821 (AN).



Extrait de l'Atlas général de la Ville, des faubourgs et des monuments de Paris, Théodore Jacoubet, vers 1825 (BHVP).



Extrait du casier sanitaire, 1894 (AD75).



Extrait du cadastre de la ville de Paris, fin XIX^e siècle (AD75).



Boulevard de la Gare (aujourd'hui boulevard Vincent Auriol), début du XX^e siècle (BHVP).



Vue aérienne, 1919 (© IGN).



Vue de la cave, 2024 (© DHAAP / PS).

RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 1403 m²
- Surface existante : 888 m²
- Surface créée : 1795 m²
- Surface totale : 1797 m²

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

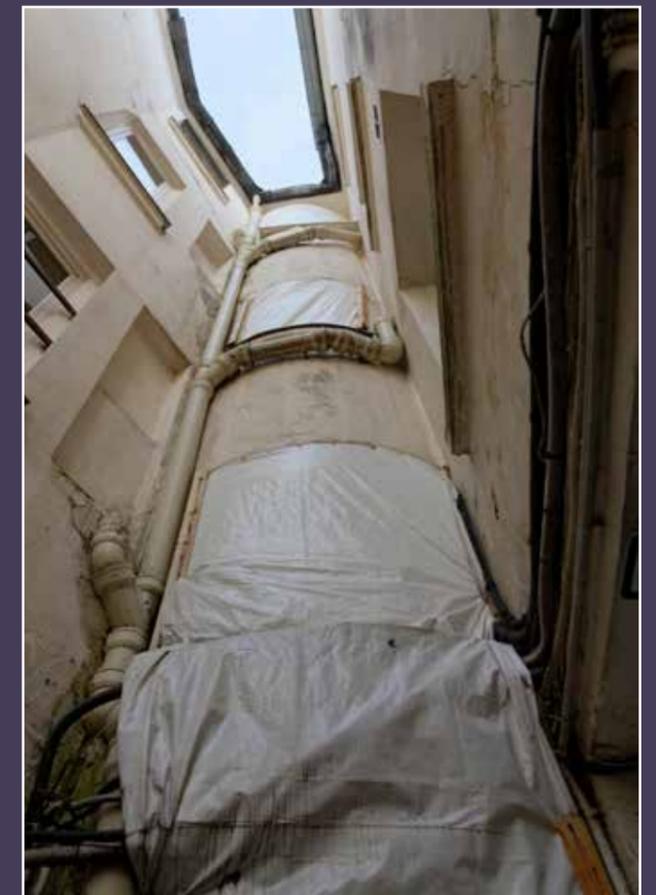
Situé entre l'hôpital de la Salpêtrière et l'ancien mur des fermiers généraux, l'actuel boulevard Vincent Auriol dépendait, avant 1818, du village d'Austerlitz. À cette date, l'enceinte, qui longeait initialement le boulevard de l'hôpital, est déplacée vers le sud-est, le long du boulevard alors dénommé de la Gare – après avoir été, lui aussi, de l'Hôpital puis de la Jamaïque. L'îlot triangulaire ayant sa pointe place Pinel, bien représenté sur l'atlas de Paris réalisé entre 1807 et 1821, est alors progressivement bâti. Joutant la barrière d'Ivry, il se développe dans le sillage de l'activité générée par les abattoirs de Villejuif, créés par Napoléon. C'est un quartier de guinguettes et de logements pour les ouvriers, qui sera marqué par la construction de la cité Doré à l'est de la place Pinel.

Sur l'atlas dit de Jacoubet, établi vers 1825, on distingue ces îlots en formation ainsi que des alignements et découpages parcellaires en cours de fixation. Les planches du cadastre Vasserot manquent pour dater plus précisément la construction de l'immeuble du n° 136, mais le casier sanitaire établi en 1894 date la construction de 1835, ce qui semble concorder avec les dispositions des caves à grand berceau de gros moellons. Le bâtiment ne comportait, avant 1887, date de décès du propriétaire d'alors, que « 2 étages carrés, 3^e mansardé ».

Avant 1894, il est pourvu de son troisième étage carré actuel, une modification qui a entraîné le remplacement de l'escalier, datable de cette période. L'ouvrage semble cependant avoir été reconstruit dans sa circulation d'origine. La surélévation permet alors d'accueillir jusqu'à 94 habitants, répartis dans les chambres pendant que le rez-de-chaussée comporte quatre boutiques, deux arrière-boutiques et une loge. La cour, exiguë, ne comporte pas de puits ; on indique que « les habitants vont chercher l'eau au n° 138 ». Le cadastre de la fin du XIX^e siècle montre en effet une liaison entre les cours mitoyennes. Il s'agit d'un immeuble abritant un habitat modeste et qui souffre d'un manque d'entretien latent dans le courant du XX^e siècle. Il est signalé au Bureau général de l'hygiène depuis 1948 : « par suite du manque d'entretien,



Vue de l'escalier, 2024 (© DHAAP / PS).



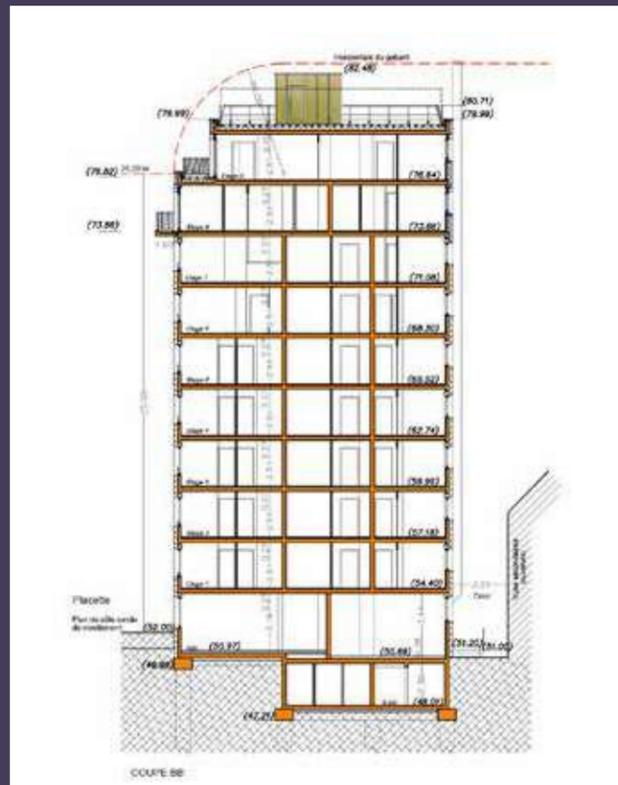
Cage d'escalier, extérieur, 2024 (© DHAAP / PS).



Plan masse, état existant présentant les démolitions envisagées (© Cabinet Lebrun Architecture).



Élévation de la façade sur rue, état existant présentant les démolitions envisagées (© Cabinet Lebrun Architecture).



Coupe longitudinale, état projeté (© Cabinet Lebrun Architecture).



Vue d'insertion du projet depuis le boulevard Vincent Auriol (© Cabinet Lebrun Architecture).



Vue d'insertion du projet depuis la placette (© Cabinet Lebrun Architecture).

des logements avaient été décrété insalubres ». On déplore encore, en 1952, une toiture fuyarde qui paraît n'être réparée, suite à différentes injonctions, que l'année suivante. En 1971, la boutique à gauche de la porte est décrétée insalubre – d'autant qu'elle est louée en logement.

À cette date, les deux parcelles voisines accueillent un nouvel immeuble, signé Roger Anger et Mario Heymann et protégé au titre du PLU comme bâtiment « exemplaire de l'architecture domestique des "Trente Glorieuses" ». Situé en retrait du boulevard, il dégagne le double pignon du n° 136, qui subit quelques désordres structurels malgré la mise en œuvre d'un contrefort en moellons dans le plan du mur gouttereau.

Le projet actuel vise à la démolition totale de l'existant pour faire place à un immeuble de 9 étages. Des travaux de réhabilitation avaient été envisagés dès 2016 et les réparations les plus urgentes à la toiture et aux canalisations ont été réalisées suite à un diagnostic établi par un cabinet d'architecture pour identifier les désordres. Il s'agit en premier lieu d'un taux d'humidité très important dû aux diverses infiltrations, à une mauvaise ventilation, aux ravalements étanches mis en œuvre et aux nombreuses fissures. Le rapport préconisait des analyses

complémentaires quant aux mouvements, mais supposait que le bâtiment fût stabilisé. Toutefois, des poutres sont brisées au niveau du rez-de-chaussée, dont les planchers ont été partiellement étayés. Ce diagnostic de 2018 concluait par un ordre de priorité des travaux et un estimatif. Des sondages complémentaires et un diagnostic géotechnique ont été réalisés suite à l'apparition d'une fissure sur le mur sud-ouest. Ils ont conclu à un immeuble trop peu fondé nécessitant des reprises d'assises, mais ont identifié l'origine de la fissure dans les infiltrations. On préconisait également des confortements de planchers. Le nouveau chiffrage établi au terme de ces analyses a conduit la copropriété à demander une démolition totale du bâtiment au profit d'une reconstruction.

DISCUSSION

Grégory Chaumet s'interroge sur l'implantation des caves par rapport à l'immeuble. Choé Demonet signale à ce propos que les caves disparaîtraient dans le projet ; quant au grand berceau, il est simplement disposé côté rue. Xavier Brunquell note que les diagnostics à charge sont fréquents ; l'îlot dans lequel se trouve l'immeuble est très intéressant, notamment par son hétérogénéité.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 07 mars 2024 à l'Hôtel d'Albret et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné le projet de démolition totale du 136 boulevard Vincent-Auriol. Elle s'oppose fermement à cette démolition et suggère que cette adresse, et plus largement l'ensemble de la séquence faubourienne allant jusqu'à la place Pinel – rare témoignage de la première moitié du XIX^e siècle dans ce secteur très transformé –, soit protégé au titre du PLU bioclimatique.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : DQ18 1525 ; PEROTIN/60350/44/1 349 ; 3589W 1016.



Vue de la façade sur cour de l'aile gauche, 2022 (© DHAAP / PS).



Vue de la façade sur cour du corps de logis principal, 2022 (© DHAAP / PS).

42 rue de Cléry (02^e arr.)

SUIVI DE RÉOLUTION

Réhabilitation d'une maison du XVII^e siècle

Pétitionnaire : M. Pierre HUOT

SNC OCTAVE 2

PC 075 102 23 V0029

Dossier déposé le 13/09/2023

Fin du délai d'instruction le 06/07/2024

« Changement de destination, extension, modification d'aspect extérieur d'une construction à R+5 sur 2 niveaux de sous-sol. Changement de destination des locaux existant à usage de bureaux, d'habitation en locaux à usage de bureaux, d'habitation.

Surface changeant de destination : 391 m² ; surface créée : 860 m² ; surface démolie : 860 m². »



Extrait du P.L.U.

RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 511 m²
- Surface existante : 1903 m²
- Surface créée : 1251 m²
- Surface totale : 1903 m²

PROTECTION

Immeuble protégé au titre du P.L.U. : « Maison de la première moitié du XVIII^e siècle présentant une façade composée de sept travées s'ouvrant par une haute porte cochère embellie d'un beau décor rocaille. »

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 11 mai 2023 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 11 mai 2023 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné en faisabilité le projet de rénovation d'une maison du XVII^e siècle au 42 rue de Cléry. Le projet lui semble encore trop imprécis voire maladroit sur les points suivants : le choix de restituer des baies en plein-cintre au rez-de-chaussée et les dimensions du second rang de lucarnes en toiture. La Commission s'interroge sur le bien-fondé historique de ces propositions et souhaite obtenir des précisions. »

- Séance du 21 novembre 2023 : « La Commission du

Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2023 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné en suivi le projet de réhabilitation du 42 rue de Cléry. Elle maintient sa résolution du 11 mai 2023. »

PRÉSENTATION

L'immeuble du 42 rue de Cléry trouve son origine dans les opérations immobilières faisant suite à la destruction de l'enceinte de Charles V et le comblement de ses fossés en 1634. Sur la rue de Cléry, deux de quatre maisons construites par Simon Chauchy, maître charpentier, et achevées en 1644, sont réunies après 1661 et font l'objet de travaux par l'architecte Jean Marot (1619-1679).

Une phase de transformation est menée entre 1720 et 1730, qui voit notamment la création de la belle porte cochère encore en place aujourd'hui, la surélévation d'un étage du corps de logis et de l'aile gauche en retour. Les escaliers sont alors reconstruits dans les mêmes circulations.

Une nouvelle phase de transformation est documentée entre 1776 et 1779, qui concerne l'agrandissement et le réaménagement des deux ailes sur cour.

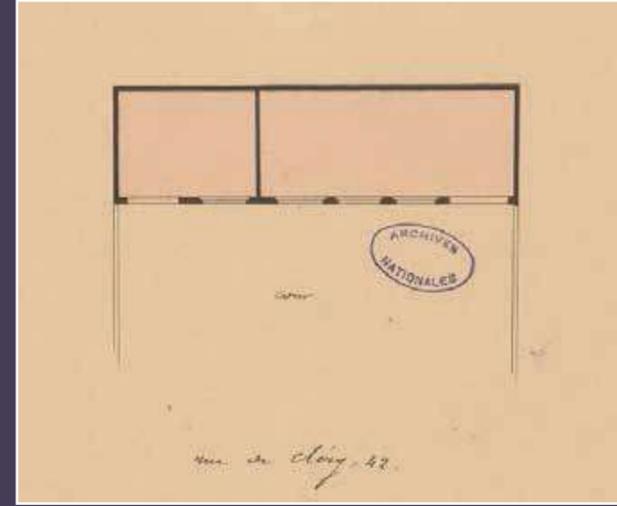
Dans les années 1830, la location de l'ensemble de l'immeuble à des artisans le conduit progressivement



Vue du perron qui donne accès à l'escalier principal, 2022 (© DHAAP / PS).



Vue de l'escalier de service, aile droite, 2022 (© DHAAP / PS).



Cadastre de Paris par maison, n° 42 rue de Cléry, plan du bâtiment en fond de cour, 20 avril 1860 (AN).



Vue de l'entresol, 2022 (© DHAAP / PS).



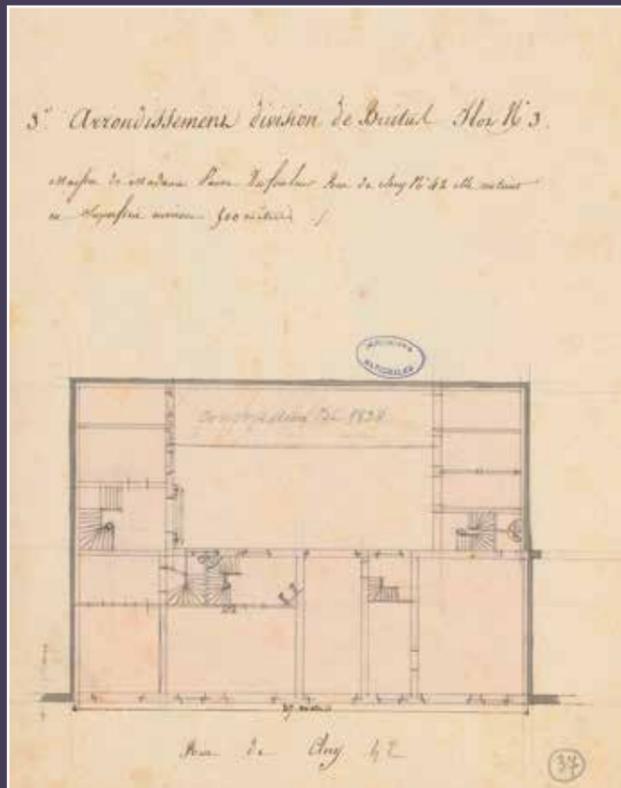
Vue du corps de bâtiment en fond de cour, 2022 (© DHAAP / PS).



Vue des caves situées sous la cour, 2022 (© DHAAP / PS).



[Culliat architecte ?], dessin du portail cocher, 1859 (BHVP).



Cadastre de Paris par maison, n° 42 rue de Cléry, s.-d. [1809-1854] (AN).



Plans de datation des corps de bâtiment (© GRAHAL).



Photographies des démolitions (© Moatti-Rivière).



Plan des démolitions, niveau 0 (© Moatti-Rivière).



Plan des démolitions, entresol (© Moatti-Rivière).

à un usage mixte, résidentiel et industriel, menant à la construction, en 1838-1839, d'un nouveau corps de bâtiment au fond de la cour. Les aménagements côté rue sont plus ponctuels et consistent en l'installation de boutiques avec entresol, celui à gauche du passage cochier étant alors construit.

Malgré une évolution d'usage vers une fonction plus utilitaire, la demeure conserve son implantation d'origine et ses éléments marqueurs de demeure du XVII^e siècle remise au goût du jour au XVIII^e. Lors d'une dernière grande intervention autour de 1870, l'aile droite est surélevée avec la création d'un étage carré et un lambrissé. On crée en outre le grand sous-sol régnant actuellement sous le bâtiment de fond de cour et sous la cour.

Au cours du XX^e siècle, cet ensemble bâti fait l'objet de campagnes plus ténues d'adaptation et de modernisation au gré des usages et des besoins.

Le projet actuel vise à une réhabilitation d'ensemble dans le cadre d'un nouveau programme mixte de bureaux et espaces ouverts au public. Suite à la visite sur place, le service a alerté sur des démolitions d'envergure, dont une partie a été écartée dans le projet présenté à la Commission du Vieux Paris au stade de faisabilité, en sa séance de mai 2023. Celle-ci s'est cependant interro-

gée sur le choix de restituer des baies en plein cintre au rez-de-chaussée et sur les dimensions du second rang de lucarnes en toiture.

Des précisions sur la modification de la façade rue de Cléry ont été apportées à la CVP lors de la séance de novembre 2023 : faisant suite à la dépose des devantures en place ayant entraîné la perte des dispositions d'origine, elle s'appuyait sur les vestiges d'une imposte à l'entresol et proposait de restituer des baies en plein cintre selon un rythme régulier. Les remarques de la CVP et les échanges avec l'ABF ont conduit à un nouveau dessin respectant les largeurs d'ouvertures visibles sur le cadastre du début du XIX^e siècle et proposant des arcs surbaissés. Les refends sont remplacés par des filets dont le dessin s'inspire des modénatures des étages supérieurs.

En façade sur rue, le second rang de lucarnes prévu serait réduit en hauteur et désormais limité à quatre carreaux au lieu des six initialement dessinés. De nouvelles lucarnes sont proposées dans les terrassons sur cour du corps de logis et de l'aile est, en remplacement des verrières envisagées.

Enfin, une nouvelle proposition est formulée concernant l'aile ouest : la toiture serait remplacée par une toiture terrasse végétalisée, partiellement accessible, dans la continuité de la toiture terrasse créée sur le bâtiment de



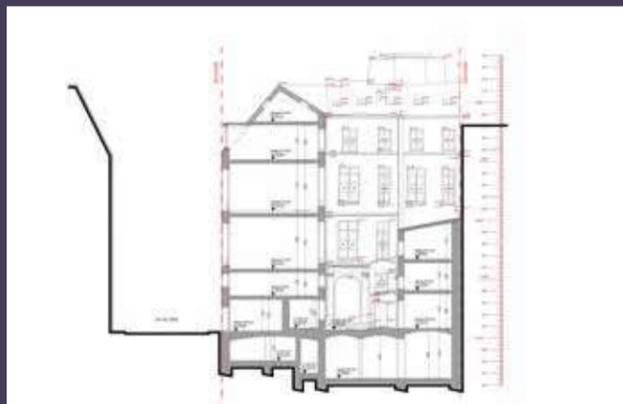
Élévation de la façade rue de Cléry, état existant (© Moatti-Rivière).



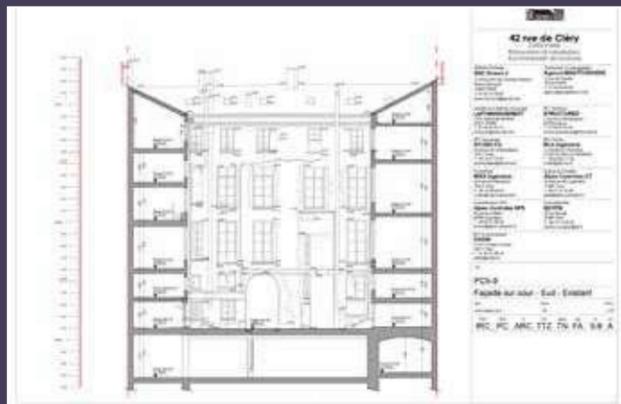
Élévation de la façade rue de Cléry, projet présenté en novembre 2023 (© Moatti-Rivière).



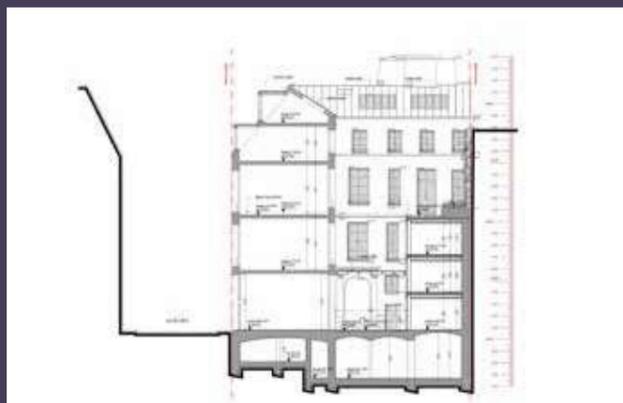
Élévation de la façade rue de Cléry, nouveau projet (© Moatti-Rivière).



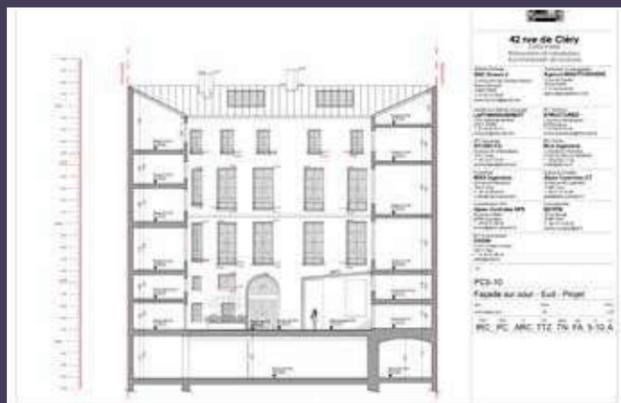
Coupe et élévation de la façade ouest sur cour, état existant (© Moatti-Rivière).



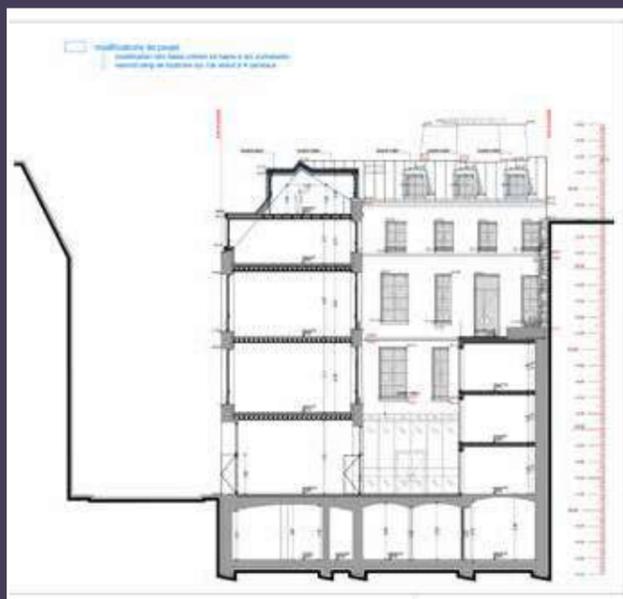
Coupe et élévation de la façade sud sur cour, état existant (© Moatti-Rivière).



Coupe et élévation de la façade ouest sur cour, projet présenté en novembre 2023 (© Moatti-Rivière).



Coupe et élévation de la façade sud sur cour, projet présenté en novembre 2023 (© Moatti-Rivière).



Coupe et élévation de la façade ouest sur cour, nouveau projet (© Moatti-Rivière).



Coupe et élévation de la façade sud sur cour, nouveau projet (© Moatti-Rivière).



Vue B. Vue de la façade rue de Cléry - PROJET



Vue C. Vue de la cour - PROJET

Vue D. Vue de la cour - PROJET

Vues d'insertion, projet présenté en novembre 2023 (© Moatti-Rivière).



Vue B. Vue de la façade rue de Cléry - PROJET



Vue C. Vue de la cour - PROJET

Vue D. Vue de la cour - PROJET

Vues d'insertion du nouveau projet (© Moatti-Rivière).

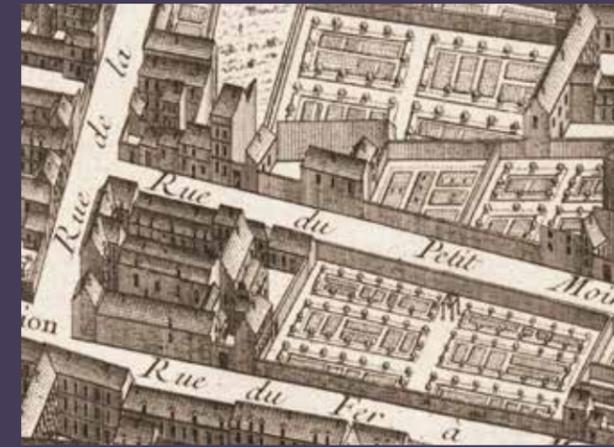
fond de cour.

RÉSOLUTION

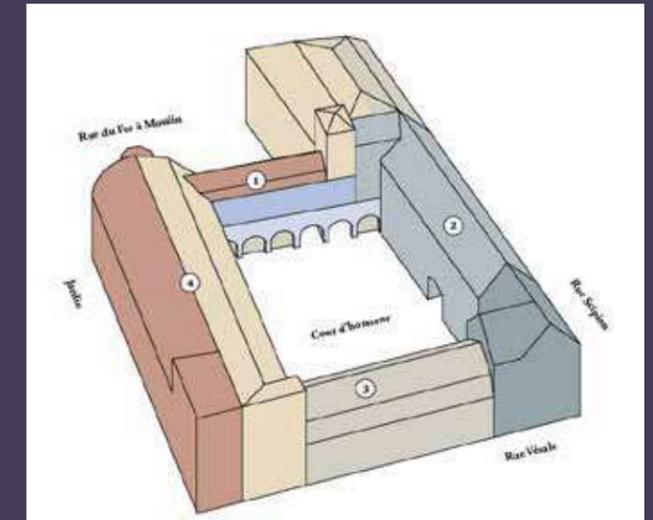
La Commission du Vieux Paris, réunie le 07 mars 2024 à l'Hôtel d'Albret et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné en suivi le projet de réhabilitation du 42 rue de Cléry. Elle prend bonne note des modifications apportées au projet initial et lève sa résolution.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Nicola DÉHU, *Diagnostic des structures apparentes*, juillet 2021.
- GRAHAL, *Assistance historique et patrimoniale*, mars 2023.



Plan de Turgot (détail), 1735.



Ci-contre : datation des différentes parties (© Agence P.-A. Gattier).

13 rue Scipion (05^e arr.)

SUIVI DE RÉOLUTION

Installation d'un campus universitaire et de logements étudiants dans l'Hôtel Scipion

Pétitionnaire : M. Laurent GOBERT
GDG SCIPION
PC 075 105 21 V0017 M01
Dossier déposé le 15/11/2023
Fin du délai d'instruction le 15/04/2024

« Mise à jour des plans de nivellement de calepinage des pavés de la cour, modification du matériau des planchers, modification de la toiture et des façades et adaptation des plans au sous-sol.

Surface créée : 265 m² ; modificatif au PC 075 105 21 V 0017 autorisé le 15/07/2022. »



Extrait du P.L.U.

RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 8111 m²
- Surface existante : 6844 m²
- Surface créée : 265 m²
- Surface totale : 7109 m²

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre des Monuments historiques :
« La galerie Renaissance : classement par arrêté du 4 novembre 1899. La façade sur la rue et la toiture correspondante » : inscription par arrêté du 26 septembre 1969.

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 6 mai 2021 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 6 mai 2021 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné le projet en faisabilité d'installation d'un campus universitaire et de logements étudiants dans l'hôtel Scipion. Elle désapprouve l'option prise pour l'aménagement de la cour, dont le décaissé risque de provoquer une rupture dans la perception de cet espace historiquement important et autour duquel s'organise un ensemble immobilier particulièrement précieux. La Commission s'étonne également de la discrétion des éléments techniques nécessaires pour un tel programme ; seront-ils en

superstructure ? Elle sera par ailleurs très attentive aux recherches archéologiques prochainement menées sur le site, qui pourraient conduire le projet à des modifications. Enfin, la Commission attire l'attention sur la qualité du bâtiment réalisé par Jean-Pierre Buffi à l'arrière de l'aile Médicis, dont la transformation en façade, même avec l'accord de l'auteur, ne lui semble pas particulièrement heureuse. »

- Séance du 17 février 2022 : « avis défavorable » .
- Séance du 20 mai 2022 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 20 mai 2022 à la mairie du 5^e arrondissement et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné le projet de transformation du 13 rue Scipion. Elle prend bonne note des évolutions du projet, mais s'interroge sur le traitement du sol de la cour, dont certains pavés seraient amenés à être remplacés par des pavés de verre. La Commission demande en effet que soit maintenue la cohérence entre les façades classées et le pavage de la cour. »

PRÉSENTATION

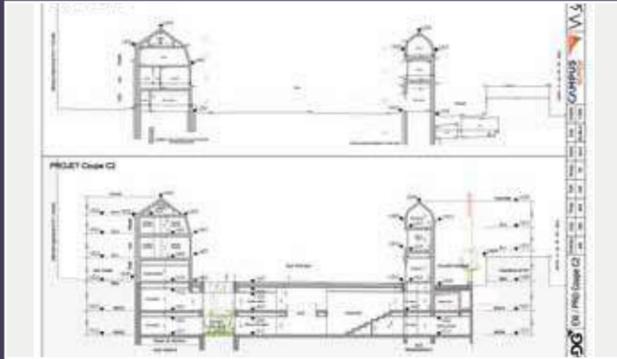
Le complexe situé au 13 rue Scipion résulte de l'évolution d'un hôtel particulier Renaissance, dévolu à l'usage des hôpitaux de Paris depuis le milieu du XVII^e siècle. Les constructions s'échelonnent ainsi jusqu'à la fin du



Vue d'insertion aérienne, première version du projet (© Agence Wilmotte).



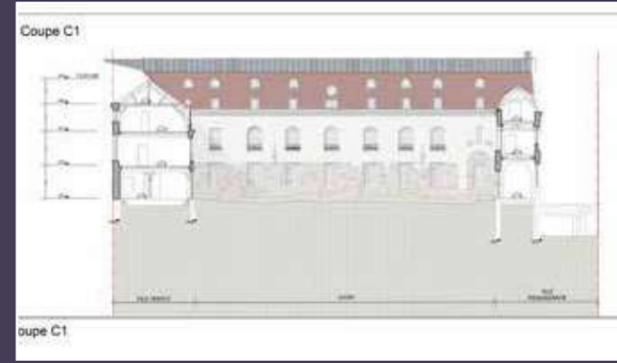
Vue d'insertion depuis la cour d'honneur, projet présenté en mai 2022 (© Agence Wilmotte).



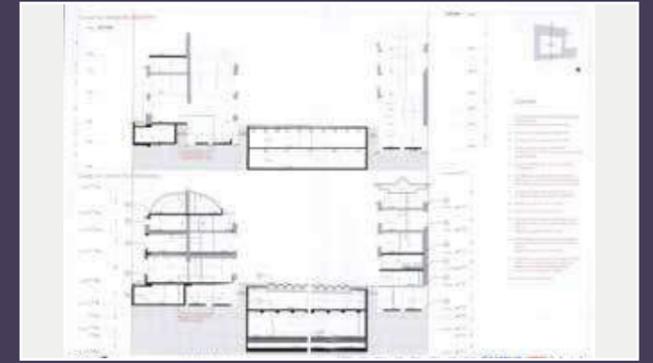
Coupe longitudinale, état existant et première version du projet (© Agence Wilmotte).



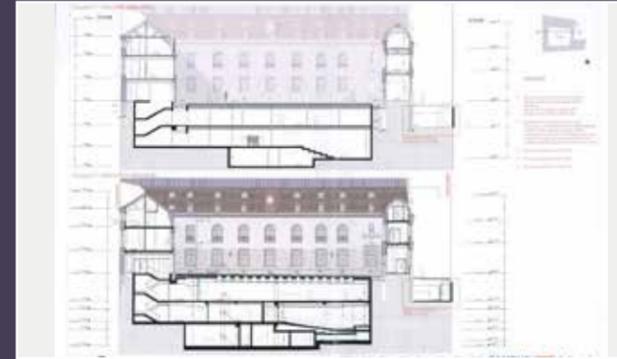
Coupe transversale, état existant et projet présenté en mai 2022 (© Agence Wilmotte).



Coupe longitudinale sur la cour, état existant (© Agence Wilmotte).



Coupe, projet présenté en mai 2022 et nouveau projet (© Agence Wilmotte).



Coupe longitudinale sur la cour, projet présenté en mai 2022 et nouveau projet (© Agence Wilmotte).



Vue d'insertion depuis la cour d'honneur, nouveau projet (© Agence Wilmotte).

XX^e siècle. En 2019, l'AP-HP a cédé la propriété de cet ensemble à un groupe privé qui envisage d'y installer un campus avec résidence étudiante. Les évolutions du site et des bâtiments n'ont pas affecté leur caractère patrimonial et leur authenticité. L'essentiel des éléments structurels est ainsi conservé : élévations, murs de refends, planchers, circulations, toitures, etc. La cour conserve son pavage de la fin du XVIII^e siècle. L'état sanitaire de l'ensemble est généralement bon, malgré quelques révisions nécessaires et des observations à affiner par des sondages et diagnostics complémentaires.

Le projet a été présenté, au stade de la faisabilité, à la Commission du Vieux Paris qui, en sa séance du 6 mai 2021, a émis différentes observations. Celles-ci n'ont été que partiellement prises en compte lors de la rédaction de la demande d'autorisation de travaux, déposée peu de temps après.

Des pièces complémentaires y avaient été apportées, qui ne montraient pas d'évolution significative allant dans le sens indiqué par la CVP – comme par la DRAC. L'avis défavorable a donc été réitéré par le DHAAP et soumis à l'approbation de la CVP en sa séance du 7 février 2022. Suite à cet avis et à différents échanges, le pétitionnaire avait proposé de nouvelles modifications, qui concernaient notamment les espaces à créer sous la cour d'hon-

neur, destinés à accueillir l'amphithéâtre et les salles de cours du nouveau campus.

La CVP avait alors, dans sa séance du 20 mai 2022, pris note des évolutions du projet, mais s'interrogeait sur le traitement du sol de la cour, où est prévue l'incrustation de pavés de verre.

Les modifications apportées au projet sont liées aux études et sondages complémentaires et concernent notamment l'entresol de l'aile Scipion. Des précisions ont été apportées sur le traitement de la cour, qui vise à « redonner une lisibilité et une fluidité entre les différentes façades ». Le pavage ancien serait reposé et étendu pour remplacer les actuels trottoirs en asphalte. Le calepinage conserve les pavés de verre permettant d'illuminer les espaces sous-jacents ; toutefois, leur principe de mise en œuvre a été modifié à l'avancement des études et pour se conformer au changement de nature de la structure métallique composant le plancher de la cour.

DISCUSSION

Anne Biraben a l'impression que le projet change régulièrement.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 07 mars 2024 à

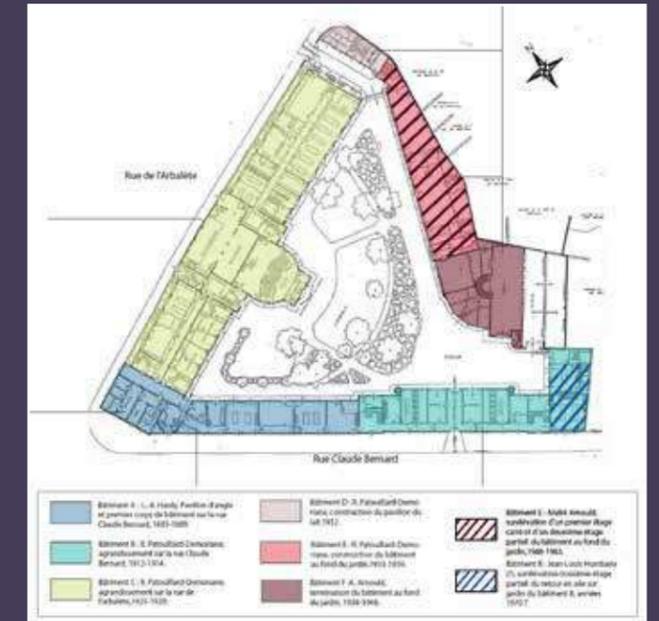
l'Hôtel d'Albret et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné en suivi le projet d'installation d'un campus universitaire dans l'hôtel Scipion. Elle enregistre les évolutions positives du projet, mais s'interroge sur la nouvelle coupe sur la cour, qui semble indiquer un approfondissement des espaces souterrains.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- GRAHAL, *Audit historique et patrimonial Hôtel SCIPION-SARDINI (13 rue Scipion 75005 Paris)*, mai 2020.
- Archives de la CVP : CA5-121 et CA5-suppl78.
- P.-A. GATIER, ACMH, *Diagnostic, Hotel Scipion-Sardini*, 2021.
- BHVP : Dossier iconographique : 1-EST-01453.
- Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine : Restauration de l'aile Renaissance classée, Étude préalable, H. BAPTISTE, 1988 ; Restauration de l'aile Renaissance classée, DOE, H. Baptiste, 1991.



Vue actuelle de la rue Claude Bernard.



Repérage chronologique des bâtiments (© GRAHAL).

12-56 rue Claude Bernard (05^e arr.)

SUIVI DE RÉOLUTION

Réhabilitation complète de l'ancien site de l'Institut national d'agronomie en groupement d'écoles

Pétitionnaire : M. David MARCOVICI
 HERTEL INVESTISSEMENT
 PC 075 105 23 V0028
 Dossier déposé le 22/06/2023
 Fin du délai d'instruction le 21/04/2024

« Modification d'aspect extérieur, d'une construction à R+5 sur 2 niveaux de sous-sol.

Surface créée : 98 m² ; surface démolie : 2125 m².

Réhabilitation d'un bâtiment d'enseignement supérieur, augmentation de la capacité d'accueil, mises aux normes d'accessibilité et de sécurité incendie, retour à la volumétrie d'origine, création d'escaliers, de trémie et de baies, remplacement des menuiseries extérieures, nettoyage des façades, réfection des toitures et traitement de l'espace vert protégé. »



Extrait du P.L.U.

RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 8313 m²
- Surface existante : 19 383 m²
- Surface créée : 98 m²
- Surface totale : 17 356 m²

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du P.L.U. : « Institut national agronomique construit par l'architecte Léopold Hardy en plusieurs étapes de 1889 à 1893 et achevé en 1925. Ce bâtiment est en brique et pierre caractéristique du « style Louis XVIII-radical-socialiste ». »

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 21 décembre 2023 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 décembre 2023 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné le projet de restructuration de l'ancien Institut national d'agronomie. Elle regrette une saisine tardive et constate le caractère brutal du curage réalisé. Elle demande un inventaire des décors en place dans l'ensemble des bâtiments et connaître leur état de conservation – elle souhaite plus précisément être informée de l'étude des décors conservés, dont elle veillera à la préservation et la mise en valeur. Elle considère par ailleurs

que l'effet miroir engendré par la tôle ondulée projetée côté cour n'est pas heureux, les escaliers extérieurs pouvant très bien être laissés apparents. Enfin, elle demande des précisions sur la nature de l'aménagement prévu sur la terrasse du bâtiment longeant la rue de l'Arbalète, utilisée auparavant comme lieu d'étude botanique. »

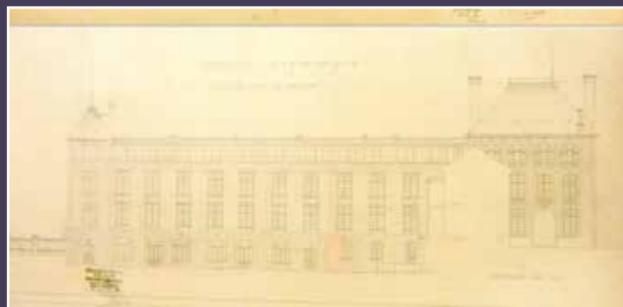
PRÉSENTATION

L'Institut national agronomique est créé en 1848 et rejoint le Quartier latin en 1882, pour occuper les locaux désormais vacants de l'école de Pharmacie. Le remplacement des anciens bâtiments par des locaux dédiés à l'Institut d'Agronomie sera réalisé progressivement, sans faire l'objet d'un programme préalable d'ensemble.

La reconstruction débute par l'aile située le long de la nouvelle rue Claude Bernard, en retour des bâtiments préexistants sur la rue de l'Arbalète. Elle est réalisée entre 1883 et 1894 par Léopold-Amédée Hardy (1829-1894) et affiche une bichromie et des ornements dans le goût de la Renaissance, alors que l'élévation sur jardin est plus sobre. Sur la rue Claude Bernard, l'aile neuve sera prolongée grâce à la cession d'une parcelle appartenant à l'Institut de France. La nouvelle construction, formant un retour de trois travées vers l'intérieur du site, est confiée à René Patouillard-Demoriane (1867-1957) et achevée en 1914. Si



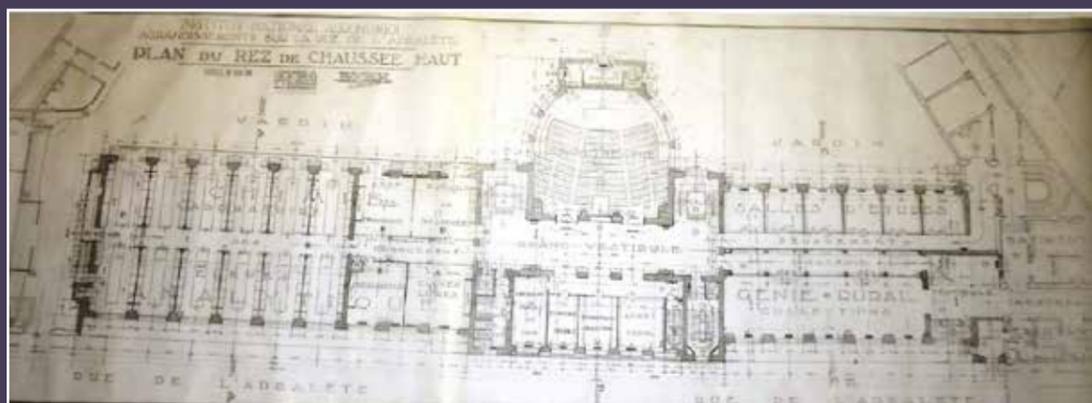
Construction de l'aile Hardy, projet, façades, 1888 (AN).



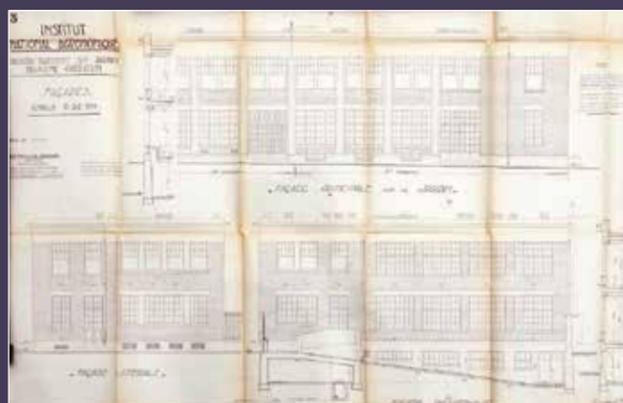
Construction de l'aile Hardy, projet, façades, 1888 (AN).



Vue de l'amphithéâtre du rez-de-chaussée haut, s.d. (AN).



Construction de l'aile Patouillard-Demoriane sur la rue de l'Arbalète, plan du rez-de-chaussée, 1927 (© AgroParisTech)



Construction de l'aile Arnoud sur jardin, 1938 (AN).



Construction de l'aile Arnoud sur jardin, 1938 (AN).



Repérage des décors mobiliers conservés : les sculptures (© Étude Grahal).



Repérage des décors mobiliers conservés : la salle Delage (© Étude Grahal).



Repérage des décors mobiliers conservés : les amphithéâtres A et B (© Étude Grahal).



Repérage des décors mobiliers conservés : les amphithéâtres Tisserand et Risler (© Étude Grahal).

la structure, entièrement en béton armé, diffère du bâtiment précédent, l'architecte s'inscrit dans une continuité stylistique.

C'est encore à René Patouillard-Demoriane qu'il est fait appel pour le remplacement des anciens bâtiments de l'école de pharmacie sur la rue de l'Arbalète. L'aile neuve est bâtie entre 1925 et 1929 et adopte également une structure en béton armé permettant la création de grands volumes à double hauteur, tout en alternant, en façades, la pierre et la brique. Elle s'organise autour d'un hémicycle central qui rappelle les dispositions de l'ancienne école de pharmacie, mais abrite deux amphithéâtres superposés. Le décor intérieur est recherché, avec des mosaïques de revêtement et de parement de couleur ocre et rouge, et de fines ferronneries aux motifs Art déco. Une « salle des collections » – actuelle salle Delage – accueille alors des vitrines de présentation et un décor mural sur bois laqué, dû à l'artiste Marie-Germaine Weil.

La dernière grande campagne constructive concerne l'intérieur de l'îlot et l'aile sur le jardin ; elle voit la disparition des derniers vestiges de l'école de Pharmacie, mais aussi de bâtiments réalisés à l'origine de l'Institut par Hardy. La première phase du chantier est menée entre 1932 et 1934, toujours par Patouillard-Demoriane, qui adopte ici un parti plus fonctionnaliste. Une seconde phase corres-

pond à l'acquisition d'une parcelle supplémentaire et permet d'achever la nouvelle aile du fond de jardin. Elle est réalisée par André Arnould (1891- ?), architecte des bâtiments civils et palais nationaux, qui modifie les plans de son prédécesseur, mais conserve le principe d'une ossature de béton armé et l'usage de la brique en parement. Ce nouvel ensemble n'est inauguré qu'en 1948. À partir de cette même année, Arnould procède à la surélévation, sur cette aile, de la partie réalisée par Patouillard-Demoriane. Parallèlement, à la fin des années 1930, une importante campagne de décoration et d'ameublement est menée, notamment dans les amphithéâtres, pourvus de cycles peints.

La seconde moitié du XX^e siècle voit différentes campagnes de réaménagement, cloisonnements, entresolemnements, modifications de circulations, au gré des usages. On ajoute aussi des locaux supplémentaires dans le jardin et sur la toiture terrasse du bâtiment d'Arnould. L'ensemble du site conserve cependant une certaine cohérence, tout en reflétant les différentes phases de construction qui ont conduit à son plan d'ensemble actuel, dès la fin de la première moitié du XX^e siècle. Malgré une densification progressive entre 1883 et 1948, les bâtiments présentent une certaine homogénéité dans l'emploi des matériaux et dialoguent parfaitement les uns avec les autres en termes



Vue d'insertion sur l'aile Hardy avec les escaliers extérieurs
(© CALQ).



Détail de l'habillage des escaliers extérieurs de l'aile Hardy
(© CALQ).



d'accès et de circulations.

Le projet actuel concerne la réhabilitation complète du site, laissé vacant par l'installation de l'Institut national d'Agronomie sur le campus de Paris-Saclay. Le programme demeure celui d'un lieu d'enseignement, rassemblant différentes écoles appartenant à un groupe privé d'enseignement supérieur. L'opération a démarré en 2019 après l'obtention successive de deux déclarations préalables et d'un permis de démolir. Ce dernier concernait pour l'essentiel des bâtiments ou éléments légers, ajoutés dans le site au gré des besoins : locaux techniques, mezzanines, etc. Les déclarations préalables avaient quant à elles pour objet le ravalement et des modifications en façades – notamment dans le cadre de la création d'escaliers extérieurs –, les aménagements liés à l'ERP et l'aménagement de l'espace vert protégé. À l'avancement des études et du curage, qui a permis une meilleure connaissance du bâti, et après évolution du programme, des modifications ont été apportées au projet sans en remettre en cause la philosophie générale. Elles ont été regroupées en un unique permis de construire de régulation.

Les différentes interventions ont été présentées à la CVP en sa séance de décembre 2023, qui a demandé un inventaire des décors en place dans l'ensemble des bâtiments et leur état de conservation ainsi que des précisions sur

le traitement des escaliers extérieurs et sur la nature de l'aménagement prévu sur la terrasse du bâtiment longeant la rue de l'Arbalète, utilisée auparavant comme lieu d'étude botanique.

Concernant les décors, un inventaire avait été réalisé à l'occasion du diagnostic patrimonial de 2016, alors que le site était encore occupé par AgroParisTech. Certaines œuvres appartenaient à l'école et ont été déménagées. Il s'agit notamment de bustes qui étaient dans le jardin et des vitrines mobiles avec les animaux empaillés qui figuraient dans l'entrée des amphithéâtres du bâtiment B. D'autres ont été répertoriées par le Centre national des arts plastiques et sont protégées sur site ou entreposées pendant les travaux.

L'habillage des escaliers extérieurs de l'aile Hardy est un acier perforé ondulé qui cherche à évoquer la finesse d'un voilage. Il a été accepté dans la DP n°075 105 19 V0085 obtenue le 16/05/2019.

RÉSOLUTION

Levée de résolution

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- GRAHAL, *AgroParisTech (12-56 rue Claude Bernard / 3-31 rue de l'Arbalète), Paris 5^e, Audit patrimonial*, juillet 2016.

14-16 rue de la Forge Royale (11^e arr.)

SUIVI DE RÉOLUTION

Rénovation de deux parcelles du faubourg Saint-Antoine

PROTECTION

Aucune protection.

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 19 octobre 2021 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 octobre 2021 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné le projet de démolition totale d'ateliers et d'un ancien lavoir aux 14-16, rue de la Forge Royale. Elle rappelle que la parcelle du 16 est signalée au PLU comme destinée à maintenir une activité artisanale. Elle désapprouve par ailleurs la densité du projet, qui conduit à unifier une séquence urbaine historiquement marquée par la césure qu'y introduisaient ces deux adresses. »

PRÉSENTATION

La Commission du Vieux Paris a été saisie, en octobre 2021, d'un permis de démolir portant sur les deux



Extrait du P.L.U.



Vue aérienne (© Google).



Vue d'insertion du projet présenté en octobre 2021 (© Global architecture).



Vue de l'aile des ateliers qui ont brûlé en mai 2019 (© DHAAP / ML).



Plan masse, état existant et projet (© SK & Associés).



Élévation des façades sur rue, état projeté (© SK & Associés).



Vue d'insertion du projet depuis la rue (© SK & Associés).



Élévation des façades sur cour, état projeté (© SK & Associés).



Vue d'insertion du projet depuis la rue (© SK & Associés).

parcelles des 14 et 16 rue de la Forge Royale. Cette adresse était alors connue du DHAAP, qui avait produit un diagnostic patrimonial à destination de la mairie d'arrondissement et de la Direction de l'Urbanisme. Le n° 16 avait été en partie démoli suite à un incendie et de nombreux projets de démolition / reconstruction étaient parvenus au service. Il s'agissait de pointer l'intérêt tant architectural qu'urbain ou historique des adresses afin d'orienter les futurs pétitionnaires.

Le permis de construire de 2021 n'avait pas tenu compte de ces recommandations. Depuis, plusieurs projets de faisabilité avaient été présentés par différents pétitionnaires, tous restés sans suite. Les nombreux échanges menés par la mairie d'arrondissement et le DHAAP ont petit à petit conduit à la production de ce nouveau projet.

Au numéro 14, se trouve l'ancien lavoir édifié en 1865 et reconverti dans les années 1980 pour accueillir un garage. Il est à rappeler que cette campagne, ainsi que les modifications plus ponctuelles opérées au fil du temps, a emporté de nombreux éléments du bâti, tels que l'escalier et une partie du rez-de-chaussée. À l'arrière de la maison sur rue, élevée d'un étage carré, l'ancien lavoir n'est plus perceptible ; le sol a été recouvert d'une dalle de béton et seuls des éléments de la charpente mixte (en

bois et en métal) présentent quelques caractéristiques anciennes. Au numéro 16, l'authenticité des niveaux supérieurs était bien meilleure, mais un incendie survenu en 2019 a emporté une partie des niveaux supérieurs d'une des deux ailes. Cette parcelle a été bâtie en 1885 par la famille Lemainque, fabricants d'outils à travailler le bois, qui était alors — et jusque dans les années 1960 —, un des principaux fournisseurs des artisans du « Faubourg du Meuble ». La famille avait plusieurs propriétés dans la rue de la Forge Royale. Au n° 16 se trouvaient des ateliers, qui présentent aujourd'hui encore une typologie caractéristique : un escalier droit en bois dessert les niveaux supérieurs, tous conçus en structure bois avec remplissage de plâtre, de moellon et ponctuellement de brique. Le corps sur rue est prolongé en cœur de parcelle par deux ailes appuyées sur les héberges voisines, ménageant une petite cour couverte au rez-de-chaussée. Dans les étages, en dehors de la partie incendiée, des structures anciennes avaient pu être observées, tant en 2013 qu'en 2021.

Les études conduites pour préparer le PLU ont conduit à des modifications notables sur cette adresse surveillée : le n° 14 a été retenu pour être protégé et la protection de l'artisanat, déjà présente au PLU pour le n° 16, est également envisagée. Ainsi, le projet actuellement

étudié est composé d'une double opération dédiée à des logements sur rue et de l'artisanat sur cour. Le bâtiment incendié au n° 16 serait reconstruit à R+4. Ses élévations ont été pensées pour reprendre le type des ateliers d'artisanat faubourien en s'inspirant, notamment, de la récente opération de réhabilitation réalisée rue des Taillandiers. La structure serait métallique, permettant la création de grandes baies d'ateliers. Au n° 14, le bâtiment sur rue serait surélevé d'un niveau. Côté cour, son élévation serait notablement modifiée par l'ajout de coursives et d'un bardage métallique dissimulant un isolant thermique et reprenant le langage de l'immeuble neuf construit au n° 14. Pour autant, il est à souligner que cette façade a été très lourdement modifiée et partiellement détruite lors de la création du porche d'accès cochier, ouvert dans les années 1980. Le projet souhaitant retrouver un espace central libre et végétalisé, ce dégagement nécessite un travail de réécriture, voire la création d'une nouvelle façade arrière. La libération de cet espace serait l'occasion d'une réinterprétation de la cour faubourienne. Celle qui existait, bien que couverte, au n° 16, ne peut être restaurée ; les prospectus ne seraient pas réglementaires. Il a donc été décidé de créer deux cours, un dans chaque parcelle.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 07 mars 2024 à l'Hôtel d'Albret et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné en suivi de faisabilité le projet de rénovation des 14 et 16 rue de la Forge-Royale. Elle enregistre des avancées qui répondent partiellement à ses remarques initiales, mais le projet ne lui semble pas totalement satisfaisant. Le traitement d'une façade à la manière d'ateliers apparaît en effet comme un leurre dans ce contexte d'habitat faubourien.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

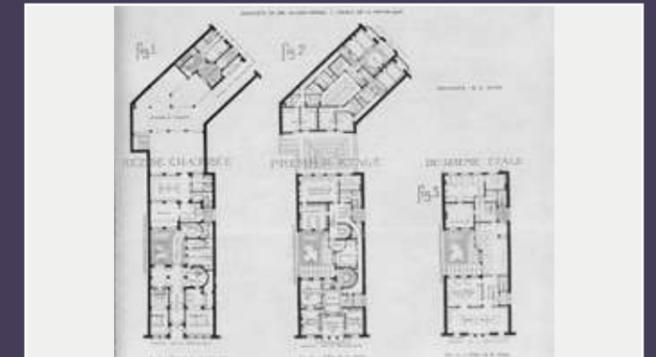
- Archives photographiques de la Commission du Vieux Paris.
- Archives de Paris : 3588W 28 ; DQ8 688 ; DQ18 1451 ; 1534W 467.



Vue de la façade de la Maison Sulzer Frères, publiée en 1908 (*L'Architecte*, n° 3, 1908, pl. XV).



Vue du rez-de-chaussée de la Maison Sulzer Frères, publiée en 1908 (*L'Architecte*, n° 3, 1908, p. 21).



Plans du rez-de-chaussée, du premier étage et du deuxième étage, publiés en 1908 (*L'Architecture*, n° 39, 1908, p. 325).

7 avenue de la République (11^e arr.)

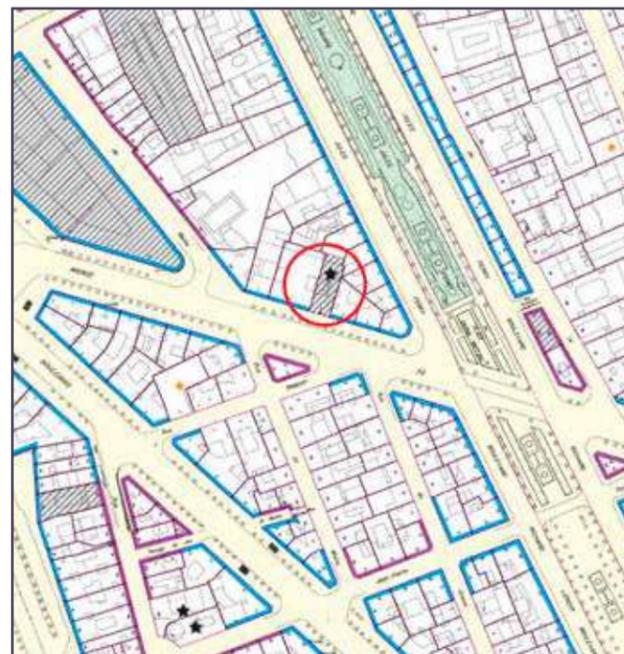
SUIVI DE RÉOLUTION

Restructuration de l'ancien siège de la Maison Sulzer

Pétitionnaire : Mme Astrid WEILL
GAN INVESTISSEMENT FONCIER
PC 075 111 23 V0013
Dossier déposé le 17/03/2023
Fin du délai d'instruction le 06/05/2024

« Construction de surface de plancher à destination de commerce, d'habitation. Modification d'aspect extérieur d'une construction existante à R+3 sur 2 niveaux de sous-sol.

Surface créée : 4763 m² ; nombre de niveaux supplémentaires : 4 ; surface démolie : 2245 m². »



Extrait du P.L.U.

RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 420 m²
- Surface existante : 1623 m²
- Surface créée : 138 m²
- Surface totale : 1576 m²

PROTECTION

- Bâtiment protégé au titre des Monuments historiques : « Les décors intérieurs des pièces et éléments suivants : au rez-de-chaussée : porte d'entrée, hall, escalier ; au premier étage : salon d'attente avec escalier, trois bureaux (cad. 11 : 01 AA 32) » : inscription par arrêté du 10 février 1986.
- Bâtiment protégé au titre du P.L.U. : « Immeuble construit en 1906 par l'architecte Eugène Meyer pour la Société Frères Sulzer société d'origine suisse. La façade dont le style est influencé par le baroque autrichien est surmontée d'un fronton et d'un campanile. L'ornementation de la façade a disparu. À l'intérieur d'importants éléments du décor Art Nouveau d'origine sont préservés notamment les ferronneries signées d'Edgar Brandt et un vitrail couleur jaune d'or évoquant les fleurs des Alpes signé P. Roye (1910). »

ANTÉRIORITÉ

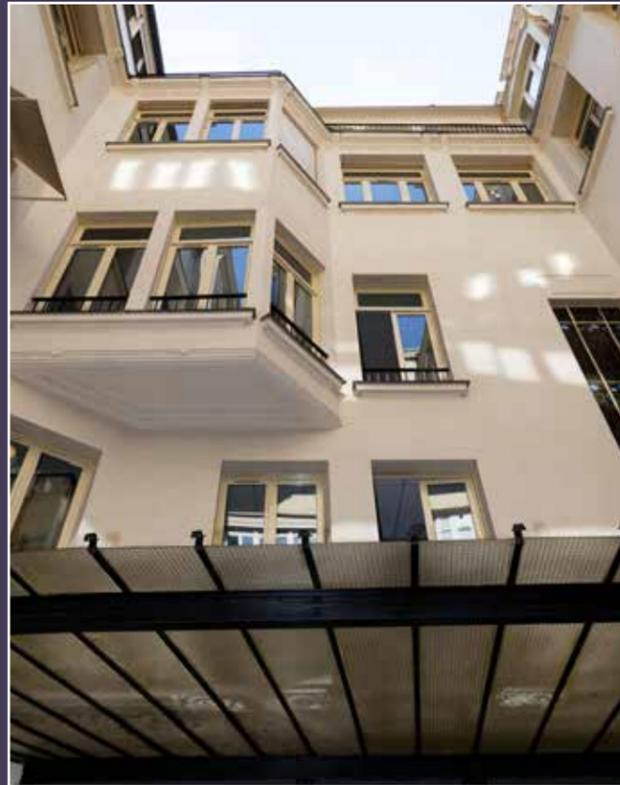
- Séance du 19 septembre 2023 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 septembre 2023 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence, a pris connaissance de l'avis transmis par le DHAAP concernant le projet de transformation du 7 avenue de la République et tient à le renforcer par une résolution. »
- Séance du 21 décembre 2023 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 décembre 2023 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné le projet de restructuration du 7 avenue de la République. Rappelant la dénaturaison irréversible du décor autrefois appliqué à la façade sur rue, elle considère que ce bâtiment de très grande qualité, unique en son genre dans Paris, désormais inscrit au titre des monuments historiques et protégé au titre du PLU, doit bénéficier d'un soin tout particulier. Le projet proposé implique selon elle des démolitions et des interventions trop nombreuses, qui remettent en question, en plusieurs endroits, l'intégrité du bâti. »

PRÉSENTATION

L'immeuble situé au 7 avenue de la République est construit en 1906 par l'architecte Eugène Meyer pour le compte de la maison Sulzer frères, industriels suisses fabricants de



Vue de l'escalier principal en tour ronde (inscrit MH), 2023
© DHAAP / ML.



Vue de la façade de l'aile droite, donnant sur cour, 2023
© DHAAP / ML.

machines à vapeur et d'appareils de chauffage.

Le projet de cet hôtel – qui par ailleurs n'a pas été conçu pour être habité mais plutôt indiqué comme « maison de commerce » – est publié dans les revues *L'Architecte* et *L'Architecture*.

La parcelle intéressée par le projet initial était traversante et rejoignait le 9 boulevard Jules Ferry (quai de Valmy au moment de la construction), qui abritait au rez-de-chaussée les ateliers et les magasins de l'entreprise. La façade donnant sur l'avenue de la République était un exemple soigné d'Art nouveau, comme en témoigne la documentation photographique : ornée de sculptures, corniches, consoles et d'une grande frise, dominée par un fronton curviligne, elle a malheureusement disparu, probablement dans les années 1980.

L'édifice est réalisé en béton armé. Le bâtiment sur l'avenue est élevé d'un rez-de-chaussée, un entresol, trois étages carrés et un quatrième sous comble sur un niveau de caves, surmonté par une couverture en tuiles de terre cuite flammée et un singulier campanile en cuivre. À l'arrière, une petite cour – à l'origine ornée d'un petit bassin en mosaïque, aujourd'hui disparu – est délimitée par une aile droite et un corps en fond de parcelle, élevés d'un rez-de-chaussée, un entresol et trois étages carrés, sur caves ; ils ne sont pas adossés à la nouvelle limite parcel-

laire, ménageant ainsi un espace libre. Un projet de surélévation d'un niveau concernant le corps en fond de parcelle est déposé en 1948, afin d'y abriter la cantine pour les employés.

Si, depuis l'extérieur, on peut deviner la finesse des ferronneries de la porte d'accès et des grilles latérales de l'entrée de l'immeuble, œuvre d'Edgar Brandt, c'est à l'intérieur qu'il est possible d'apprécier la richesse de sa décoration : le grand escalier en pierre en tour ronde surmonté d'une coupole hémisphérique et l'escalier « secondaire » en bois reliant le premier étage au deuxième, présentent des garde-corps aux motifs végétaux, tandis que leurs cages sont éclairées par de beaux vitraux aux motifs floraux, signés par P. Roye en 1910. Le vestibule d'entrée présente un riche appareil décoratif et le sol est en mosaïque. Dans les bureaux du premier étage ainsi que dans la salle d'attente, le décor floral investit les boiseries, les portes, jusqu'aux poignées.

Malgré l'absence d'un permis déposé et donc consultable aux Archives de Paris, il est évident qu'une campagne de travaux a été menée pour permettre l'aménagement des bureaux, mais aussi l'emplacement d'un escalier menant au sous-sol et d'un ascenseur dans l'aile droite. Ces interventions ont affaibli le degré d'authenticité des intérieurs de ces parties, sans pour autant toucher au plan-masse et



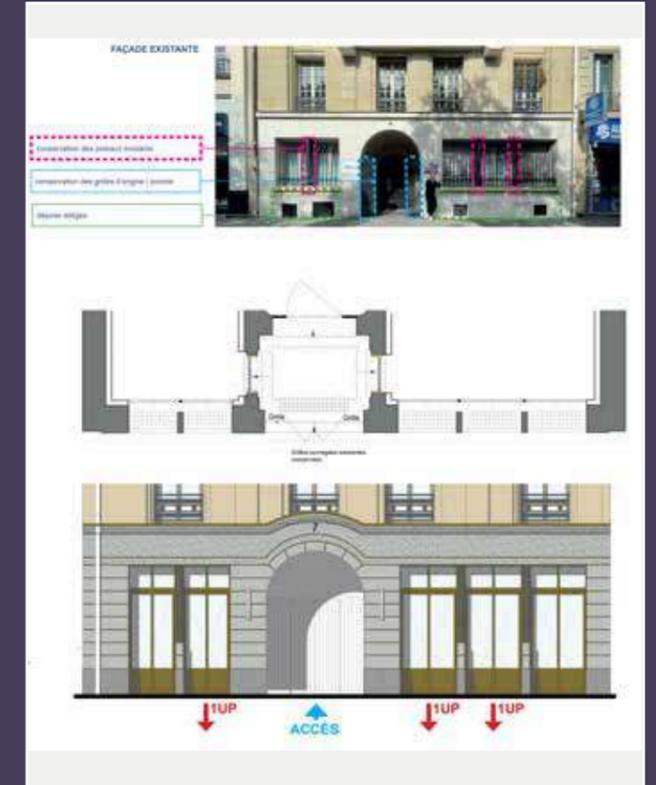
Plan de sécurité incendie et accessibilité (© Pierre Audat & Associés).

à la volumétrie d'origine.

Le DHAAP a visité l'immeuble et a pris connaissance de ce projet de restructuration, d'amélioration thermique, d'accessibilité et de sécurité du site. Le projet s'insère également dans la démarche bioclimatique avec la création de toitures terrasses végétalisées et la mise en œuvre d'un aménagement paysager de la cour centrale et de la cour arrière. Le réaménagement des bureaux comporterait « la création de plateaux à chaque étage afin d'optimiser la polyvalence des espaces pour les preneurs ainsi que la ventilation naturelle », comme indiqué dans la notice architecturale.

Après le dépôt des pièces modificatives dans le courant du mois d'août, le service avait émis un avis défavorable, transmis à la CVP lors de la séance de septembre 2023 et validé par les membres. Suite à cet avis défavorable, la maîtrise d'œuvre a proposé des modifications au projet, répondant point par point aux éléments sensibles indiqués par le service. Le dossier a alors été présenté aux membres de la CVP lors de la séance de décembre 2023. Au terme d'une réunion de restitution de la résolution adoptée en CVP, le projet a été de nouveau revu.

Concernant la démolition des allèges situées au rez-de-chaussée de la façade, sur l'avenue de la République, la maîtrise d'œuvre a démontré l'obligation de leur dépose



Élévation de la façade (détail), état existant et projet (© Pierre Audat & Associés).

afin de créer des issues de secours – en réponse aux normes de sécurité incendie ainsi qu'à celles d'accessibilité PMR.

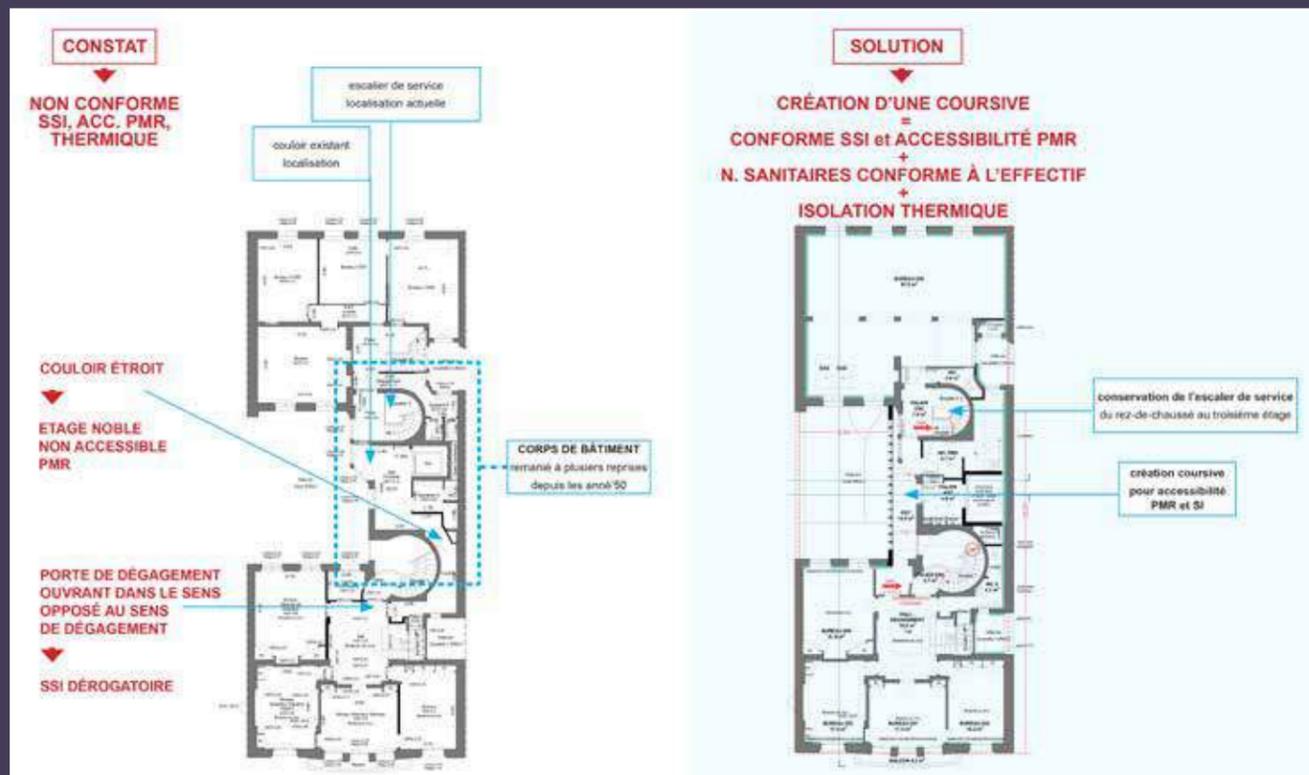
Pour ce qui concerne l'épaississement et l'extension sur cour, motivée par des exigences réglementaires et dans l'idée de ne pas toucher les parties patrimoniales du site, la façade existante serait préservée et lisible à travers une nouvelle peau, au langage minimaliste, totalement vitrée. La façade du dernier étage, comme celle du niveau surélevé, présenterait un bardage métallique teinte bronze.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 07 mars 2024 à l'Hôtel d'Albret et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné en suivi le projet de restructuration du 7 avenue de la République. Elle enregistre avec satisfaction l'évolution du projet et lève sa résolution.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : VO13 246.
- Archives de la CVP : CA 11^e-046.
- *L'Architecte*, n° 3, 1908.
- *L'Architecture*, n° 39 et 40, 1908.
- <https://agorha.inha.fr/>



Plan du rez-de-chaussée, état existant et projet (© Pierre Audat & Associés).



41-47 boulevard de Picpus (12^e arr.)

SUIVI DE RÉOLUTION

Agrandissement de l'ensemble scolaire Saint-Michel de Picpus



Vue d'insertion du projet sur la cour, proposition présentée en septembre 2023 (© Pierre Audat & Associés).



Vue d'insertion du projet sur la cour, proposition présentée en décembre 2023 (© Pierre Audat & Associés).



Vue d'insertion du projet sur la cour, nouvelle proposition (© Pierre Audat & Associés).

Pétitionnaire : M. Philippe ROGER
 OGE C SAINT MICHEL DE PICPUS
 PC 075 112 23 V0063
 Dossier déposé le 30/11/2023
 Dossier incomplet au 05/02/2024

« Restructuration d'un bâtiment de 2 à 3 étages à usage d'enseignement et d'habitation supprimée avec démolition de plancher et de parties de bâtiment ainsi que de bâtiments annexes à rez-de-chaussée sur cour, extension à tous les niveaux, modification des façades et des toitures.

Surface changeant de destination : 250,20 m² ; surface créée : 1141,50 m² ; surface démolie : 309 m². »



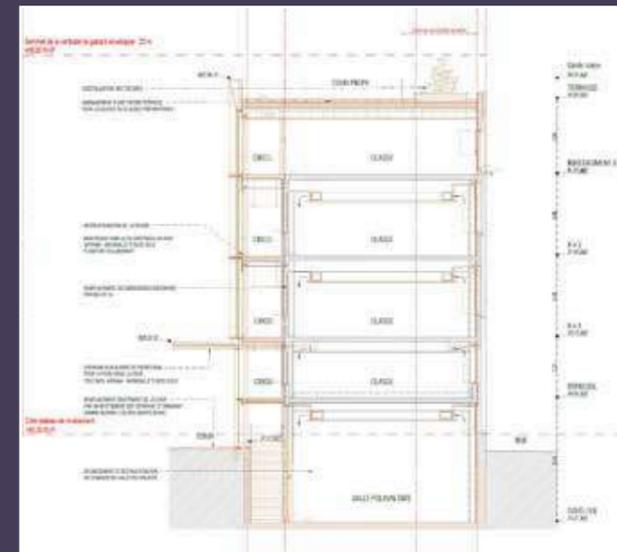
Extrait du P.L.U.



Vue de la façade sur le boulevard, 2019 (© DHAAP / PS).



Vue du revers du bâtiment principal depuis la cour, 2019 (© DHAAP / PS).



Coupe transversale, état projeté du bâtiment sur rue (© François Laroche architecte).



Vue d'insertion sur cour, projet présenté en avril 2021 (© RDI Architecture).



Vue d'insertion du projet sur cour (© François Laroche architecte).

Vue de la travée bâtie en 1967, depuis le boulevard, 2019 (© DHAAP / PS).

RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 2927 m²
- Surface existante : 4975,70 m²
- Surface créée : 1391,70 m²
- Surface totale : 5808,20 m²

PROTECTION

Parcelle comprenant un bâtiment protégé au titre des Monuments historiques : « la chapelle » (inscription par arrêté du 27 décembre 1994).

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 30 janvier 2020 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 30 janvier 2020 à l'Hôtel de Ville, de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de surélévation et d'extension de l'école Saint-Michel de Picpus. La Commission, sans remettre en cause le principe d'une nouvelle extension de l'école, relève que les évolutions passées n'ont pas compromis la cohérence de l'ensemble. Elle s'inquiète de l'incidence qu'aurait l'implantation d'une aile au milieu de la cour des élèves et suggère que soit explorée la possibilité de placer les surfaces à construire contre l'héberge en limite sud de la parcelle, sur la partie la plus récente de l'établissement. »

- Séance du 8 avril 2021 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 8 avril 2021 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné le projet de surélévation du collège Saint-Michel de Picpus. Elle émet de fortes réserves sur le dessin et la couleur proposés : le premier a pour effet de niveler un ensemble dont l'intérêt réside au contraire dans la lisibilité de ses différentes strates ; la seconde engage un dialogue peu convaincant avec le revêtement de briques, qui singularise l'existant mais encore une part importante du quartier. »

PRÉSENTATION

L'école primaire Saint-Michel de Picpus a été construite en trois phases principales : en 1929, l'architecte Louis Delay édifie une école de deux étages dont la façade est séparée de l'alignement par un jardin et qu'il agrandit lors d'une deuxième campagne, en 1932. L'école est à nouveau agrandie en 1936 sur le terrain voisin, son linéaire de façade étant alors pratiquement doublé, sans doute sur les plans de Gustave Aubert. Cette importante extension, à l'alignement cette fois, reprend de l'expression architecturale de la première phase la clarté, l'usage de la brique et le rythme de pilastres sous une corniche filante. Elle s'accompagne de l'épaississement partiel, au

revers, de la première partie de l'école à laquelle elle s'articule par une travée en légère saillie côté boulevard, qui accueille un nouvel escalier avec, à l'origine, des bureaux de surveillants sur les paliers. Cette nouvelle tranche compte deux étages de cinq classes chacun au-dessus d'un grand préau ouvert à rez-de-chaussée sur la cour des élèves. Le préau fut très tôt transformé pour devenir « une salle d'instruction visuelle à l'usage des élèves mais aussi de leurs parents et des étrangers à l'école ». Cette vaste salle, en pente et pourvue d'un balcon, est adaptée à des projections aussi bien qu'à des représentations, puisqu'elle est pourvue d'une scène au-dessus d'une fosse d'orchestre. En 1967, Claude Aureau, architecte notamment de la Caisse de Sécurité sociale de la Région parisienne, ajoute une travée perpendiculaire à la voie, destinée à des classes et à des laboratoires, tandis que le bâtiment de la première tranche est surélevé d'un niveau, construit plus simplement pour le logement du personnel célibataire. Ce nouvel agrandissement de béton armé et de maçonnerie enduite est cantonné de pilastres de briques. Il est limité à quatre étages sur rez-de-chaussée. L'école a ainsi conservé, sans mimétisme ni dissonance, sa cohérence de matériaux, de dessin et de dimensions, que n'ont pas compromis les agrandissements successifs.

L'établissement recherche des surfaces supplémentaires depuis 2019, date d'une première présentation en Commission du Vieux Paris, pour réaliser une surélévation sur rue destinée à accueillir des classes, une cafétéria, de petits bureaux et des salles pour les professeurs. La Commission s'étant inquiétée de l'impact de cette aile nouvelle dans la cour, elle avait recommandé que les recherches de surélévation portent sur l'aile édifiée dans les années 1960, le long de l'héberge voisine. Cependant, le PLU ne permettant pas cette option, les pétitionnaires avaient revu leur projet au stade du permis de construire et avaient suggéré une surélévation complète du bâtiment sur rue, créant deux à trois niveaux supplémentaires. La CVP avait alors pris une résolution pointant l'effacement des strates anciennes, englobées par le nivellement des hauteurs, et pour traduire son inquiétude face au dialogue délicat entre les matériaux et les couleurs de la surélévation et ceux des étages existants. Un nouveau permis de construire est actuellement en cours d'instruction, malgré l'obtention de la demande déposée en 2019. Ce nouveau projet, confié à une autre agence d'architecture, est le résultat d'une réflexion globale sur l'équipement, afin de rationaliser espaces et usages. La solution retenue pour ne pas densifier le site est inspirée de l'intervention des années 1960 : les



Vue d'insertion, depuis le boulevard, du projet présenté en avril 2021 (© RDI Architecture).



Vue d'insertion du projet depuis le boulevard (© François Laroche architecte).

circulations seront rejetées sur cour par un système de coursives permettant de dégager des espaces supplémentaires. La surélévation se limite ainsi à un étage, sans qu'une aile neuve soit rendue nécessaire. Les coursives seront intégrées au bâtiment par une nouvelle façade en applique qui, largement vitrée, laissera entrevoir les façades en briques historiques. Le bardage est prévu en inox, avec une palette chromatique qui a été voulue proche de celle des élévations en briques et enduits. Sur rue, la surélévation d'un niveau a été redessinée avec des matériaux similaires.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 07 mars 2024 à l'Hôtel d'Albret et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné le nouveau projet d'agrandissement de l'ensemble scolaire Saint-Michel de Picpus. Elle enregistre avec satisfaction l'évolution du projet et lève sa résolution.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : 1178W 1221 ; VO13 0222.



168 rue de Tolbiac (13^e arr.)

SUIVI DE RÉOLUTION

Destruction et rénovation lourde d'un ensemble HLM du tournant des années 1950-1960

Pétitionnaire : Mme Hélène SCHWOERER

Paris Habitat OPH

PC 075 113 23 V0025

Dossier déposé le 30/05/2023

Fin du délai d'instruction le 22/01/2024

« Construction de surface de plancher à destination d'artisanat, de service public ou d'intérêt collectif, de commerce, d'habitation. Modification d'aspect extérieur d'une construction à R+10 sur 1 niveau de sous-sol.

Surface créée : 11 720 m² ; surface démolie : 6558 m².

La description des travaux générée automatiquement par le site de dépôt est incomplète, ci-dessous complément de descriptions : Construction de 6 bâtiments allant de R+2 à R+7, comprenant 138 logements, un local d'activité lié à la petite enfance, des commerces livrés brut, un restaurant solidaire du CASVP, quatre ateliers d'artiste ; aménagement des

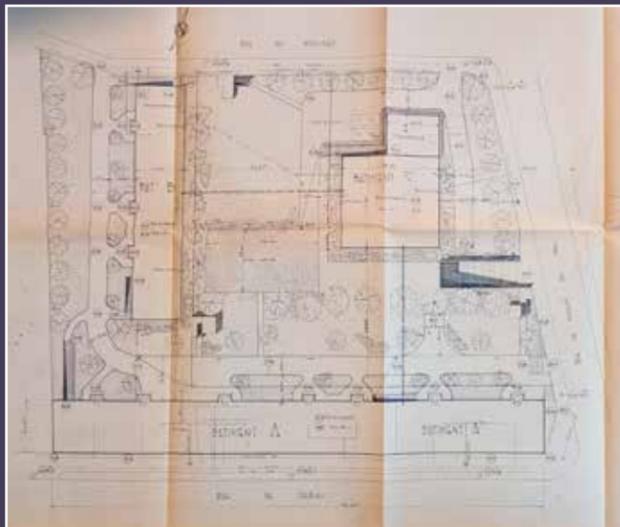
espaces extérieurs et résidentialisation du site ; réhabilitation thermique Plan climat avec modification d'aspect extérieur d'un bâtiment R+10 existant de 44 logements. »



Vue aérienne de l'ensemble, 2014 (© APUR).



Daniel Michelin architecte, premier plan-masse avec empreinte des bâtiments préexistants, 1956 (AD75).



Daniel Michelin architecte, plan-masse définitif avec parking, 1962 (AD75).



Extrait du P.L.U.

RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 6893 m²
- Surface existante : 9339 m²
- Surface créée : 11 720 m²
- Surface totale : 14 501 m²

PROTECTION

Aucune protection.

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 17 octobre 2023 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 17 octobre 2023 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné le projet de démolition et reconstruction de deux immeubles au 168 rue de Tolbiac. Elle souhaite que lui soit communiquée l'hypothèse de conservation de ces immeubles dont les porteurs du projet font mention dans leur argumentaire. »

PRÉSENTATION

Au niveau de l'ancien lit de la Bièvre, sur un terrain situé entre la rue de Tolbiac et la rue du Moulinet, auparavant occupé par un garage et un atelier, s'amorce en 1956 l'édification d'un groupe HLM, portée par l'OPHLMVP et



Vue des bâtiments A-A' promis à la démolition, depuis la rue Tolbiac, 2023 (© DHAAP / PS).



Perspective du nouvel ensemble remplaçant la barre A-A' depuis la rue Tolbiac (©Atelier Aïno, Jean-Christophe Quinton, Nicolas Dorval-Bory).



Vue depuis la rue Moulinet, s.d., (© Paris-Habitat).



Insertion depuis la rue du Moulinet (© Guillaume Ramillien).

l'architecte Daniel Michelin (1915-2005).

Indiqué sur le *Plan des îlots devant faire l'objet d'un plan d'aménagement particulier* en 1950, le projet incarne la formidable vigueur de l'OPHLMVP à cette période, en réponse à la crise du logement de l'immédiat après-guerre. Conduit au tournant des années 1960, l'ensemble de 151 logements, conçu en deux phases, témoigne de la mutation du 13^e arrondissement entre 1955 et 1975, mais aussi de l'évolution de la réflexion sur les plans masses et les formes architecturales à cette période charnière.

Son architecte, élève d'Emmanuel Pontremoli, diplômé des Beaux-Arts en 1946, est notamment célèbre pour ses programmes de logements auprès de sociétés HLM, de l'OCIL ou encore de la SNCF. Il vient par exemple d'achever à cette période l'opération de 134 logements quai d'Austerlitz, pour la société d'HLM La Sablière.

Initialement, l'opération dont le permis de construire, accordé le 2 août 1957 et prolongé le 16 août 1960, s'étend sur une parcelle plus limitée. Elle comprend la construction de deux barres d'habitations : le bâtiment A, aligné sur la rue de Tolbiac et le bâtiment B, perpendiculaire à la rue du Moulinet.

Devant la lenteur de la libération du terrain, la Ville acquiert la parcelle mitoyenne du côté de la rue du Moulin des Prés, permettant l'amplification de l'opération

en 1959. La barre rue de Tolbiac est ainsi prolongée jusqu'à l'angle de la rue du Moulin des Prés (bâtiment A'). Si leurs fondations et soubassements se révèlent légèrement différents, l'ensemble A-A' arbore en façade le même vocabulaire des bâtiments de la Reconstruction, associant ossature en béton armé apparente, parement en béton gravillonné et appuis de fenêtres saillants en béton préfabriqué. Le pignon du bâtiment B faisant face à la barre A est doté de généreux balcons, qui seront de plus en plus usités dans les années 1960. Accessibles par des halls vitrés en avancée, les deux édifices possèdent des escaliers métalliques revêtus de pierre reconstituée. Ils témoignent ainsi des immeubles bas sans ascenseur des opérations de l'immédiat après-guerre, qui se généralisent dans toute la France.

Un troisième bâtiment de dix étages est également édifié et achève de structurer le plan libre de la parcelle, portant à 151 le nombre total de logements. Très différente, cette petite tour arbore le rythme horizontal de ses baies formant bandeaux, associés à des allèges carrelées. L'élévation, qui s'agrément de loggias un temps envisagées sur toute l'opération, témoigne de l'évolution du vocabulaire plastique, avec un jeu renouvelé sur les pleins et les vides typique des années 1960.

En 1962, l'OPHLM obtient un permis de construire pour



Vue du bâtiment C depuis le jardin, 2023 (© DHAAP / PS).



Vue de la façade nord, s.d. (© Paris-Habitat).



Élévation de la façade de la tour C, existant et projet (© Atelier Aïno).

l'adjonction d'un garage-parking de 152 véhicules, à deux niveaux de sous-sols, entièrement indépendant des immeubles construits et dont l'accès s'effectue du côté de la rue du Moulin des Prés. Un vaste espace vert, doté d'essences d'arbres variées, est aménagé sur ce dernier et relie l'ensemble des bâtiments.

Le DHAAP, qui a pu visiter le site le 6 octobre 2023, a été saisi dans le cadre de l'instruction d'un permis de construire porté par Paris Habitat (OPH), qui prévoit la démolition complète des bâtiments A-A' et B, ainsi qu'une lourde rénovation du bâtiment C dans cet îlot rebaptisé « Tolbiac-Moulinet ». Si les premières études envisageaient la réhabilitation de l'ensemble, la démolition des bâtiments A-A' et B est finalement préférée. Suite à l'organisation d'un concours en 2019, est élaboré à leur place un ensemble de quatre bâtiments distincts le long de la rue de Tolbiac, associé à deux petits immeubles remplaçant le bâtiment B.

La Commission du Vieux Paris, qui a étudié ce projet lors de la séance du 16 octobre 2023, a formulé le vœu d'obtenir de plus amples informations sur l'hypothèse de conservation de ces immeubles, envisagée au début de la réflexion sur ce projet.

Le DHAAP a depuis été à nouveau saisi sur ce permis de

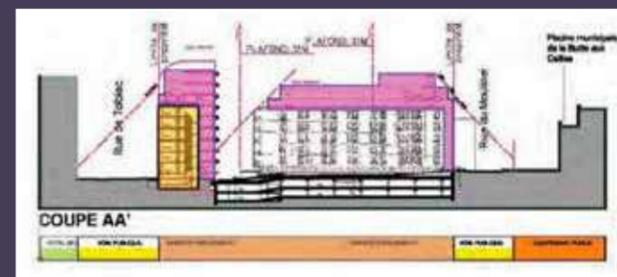
construire et une étude sur l'existant et les scénarii de conservation du bâti, produite par l'APUR en 2014 dans le cadre de ce projet, a été transmise. Ce document présente dans un premier temps les dégradations des bâtiments A, A' et B, caractérisés par des déperditions thermiques ainsi que des fers à béton apparents et corrodés. Dans les logements des bâtiments A et B, des signes ponctuels de désolidarisation entre le remplissage et l'ossature occasionnent également des infiltrations d'humidité localisées. L'APUR souligne en outre leur mauvaise accessibilité PMR (absence d'ascenseurs, RDC surélevés d'un demi-niveau) et les problèmes acoustiques liés aux modes constructifs et à la présence d'escaliers métalliques.

En réponse à ces problèmes, l'APUR formule dans un premier temps l'hypothèse d'une isolation par l'intérieur (ITI), qui ne permettrait toutefois pas de traiter les ponts thermiques et risquerait d'exacerber les problèmes de bruits intérieurs. Une isolation par l'extérieur (ITE), présentée en seconde hypothèse, modifierait quant à elle l'écriture architecturale du bâti et la hauteur de ses menuiseries, tout en risquant d'accroître les nuisances sonores intérieures.

Un scénario de densification de l'existant est également esquissé ; il se caractérise par une surélévation de



Étude de densification de l'ensemble, plan-masses de l'existant et du projet, 2014 (© APUR).



Épaississement et surélévation des bâtiments A-A' et B, coupe, 2014 (© APUR).



Épaississement et surélévation des bâtiments A-A' et B, gabarits, 2014 (© APUR).

l'existant de R+5 à R+8, d'un épaississement des bâtiments A-A' et B et d'une extension du bâtiment B sur la rue du Moulinet (nouveau front bâti). Cette réflexion s'est cependant limitée à une étude gabaritaire.

À la suite de ce rapport de l'APUR, Paris-Habitat a souligné la difficulté technique et les coûts engendrés par la conservation et la surélévation des bâtiments A-A' et B et a ainsi préféré leur démolition pour la reconstruction de 138 logements neufs, soit une trentaine de plus que l'existant.

DISCUSSION

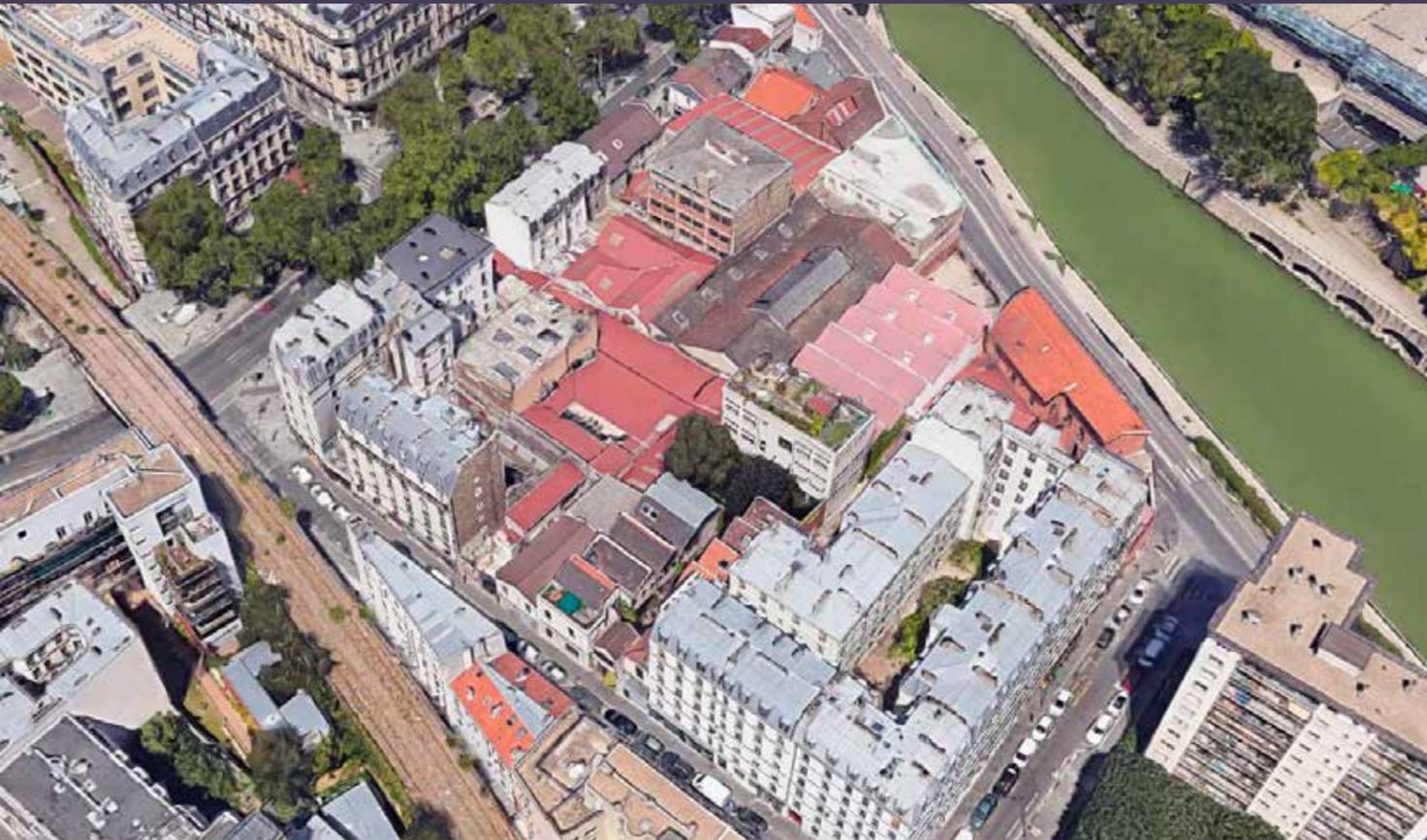
Bernadette Blanchon, qui n'a pas assisté à la première présentation de ce projet, n'est pas convaincue. Xavier Brunquell rappelle pour sa part qu'il a participé au concours et que le projet lauréat est très pertinent.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 07 mars 2024 à l'Hôtel d'Albret et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a pris connaissance de l'étude établie par l'Atelier parisien d'urbanisme en 2014 et lève sa résolution. Elle souhaite toutefois être informée du projet paysager de cette opération.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

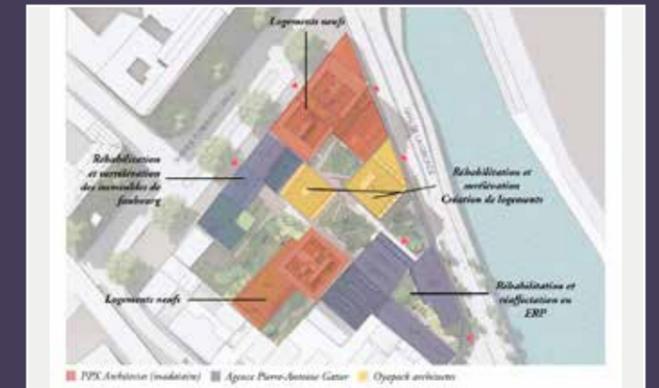
- Archives de Paris : 1069W 523 ; 1069W 544.
- CAAC : 133 IFA 187/9.
- Apur, *Études d'évolution urbaines du patrimoine de Paris-Habitat-OTH. Moulinet (13^e)*, 6 février 2014.
- Simon TEXIER, *Paris, Grammaire de l'architecture, XX^e-XXI^e siècle*, Paris, Parigramme, 2007.
- Simon TEXIER, *Paris 1950. Un âge d'or de l'immeuble*, cat. exp., Paris, Pavillon de l'Arsenal, 2010.



Plan parcellaire actuel (© PAG / Oyapok / PPX).



Bâtiments conservés et bâtiments neufs (© PAG / Oyapok / PPX).



Répartition des programmes et des agences d'architecture mandatées (© PAG / Oyapok / PPX).

6-24 avenue Corentin Cariou et 17-23 quai de la Gironde (19^e arr.)

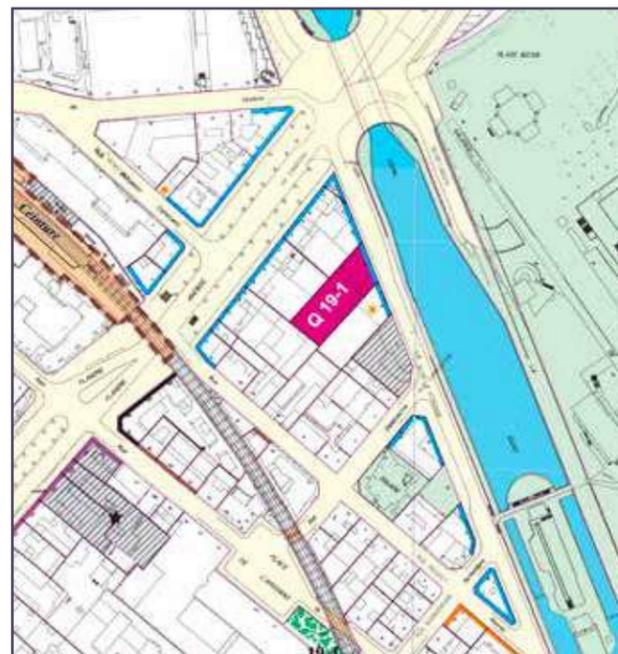
SUIVI DE RÉOLUTION

Projet d'aménagement d'un ancien établissement de boucherie à La Villette

Pétitionnaire : Mme Constance POUBLET
 SAS QUAI DE LA GIRONDE
 PC 075 119 23 V0044
 Dossier déposé le 12/12/2023
 Dossier incomplet au 28/12/2023

« Construction de surface de plancher à destination de commerce, d'habitation. Modification d'aspect extérieur d'une construction existante à R+3 sur 2 niveaux de sous-sol.

Surface créée : 4763 m² ; nombre de niveaux supplémentaires : 4 ; surface démolie : 2245 m². »



Extrait du P.L.U.

RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 1380 m²
- Surface existante : 2520 m²
- Surface créée : 4763 m²
- Surface totale : 5038 m²

PROTECTION

Immeuble du 11 rue Dampierre et 17 quai de la Gironde protégé au titre du PLU : « Bâtiments industriels sur rue et sur cour en brique de un étage sur rez-de-chaussée présentant de grandes baies d'atelier ».

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 21 novembre 2023 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2023 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné en faisabilité le projet d'aménagement de l'ensemble compris entre les 6-24 avenue Corentin Cariou et 17-23 quai de la Gironde. Elle exprime des inquiétudes quant à la massification du site. Si ce dernier présente peu d'éléments remarquables, il est le résultat de strates successives qui ont composé, depuis les années 1860, un paysage urbain dont l'hétérogénéité est l'une des qualités. La Commission souhaite que ce paysage, mis en évidence par le canal, donne lieu à une

intervention plus variée dans ses volumes et ses écritures, de manière à mieux s'insérer dans l'architecture conservée. Elle demande enfin que les surfaces de pleine terre soient communiquées avec précision. »

PRÉSENTATION

Le 21 novembre 2023, la Commission du Vieux Paris a été saisie d'une demande de faisabilité portant sur une portion significative d'un vaste îlot situé en bordure du canal Saint-Martin, entre le quai de la Gironde et l'avenue Corentin Cariou. La présentation avait été l'occasion de porter à sa connaissance un diagnostic patrimonial, établi par le DHAAP, pour orienter les futurs pétitionnaires de ces biens alors en cours de session.

Il s'agit en effet des propriétés des établissements Emsallem, établissements de boucherie qui, sur un temps relativement long, se sont rendus propriétaires de différents corps de bâtiments pour la plupart élevés et/ou modifiés entre la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e. Le diagnostic patrimonial avait souligné la grande hétérogénéité du site et l'authenticité toute relative de bâtiments peu anciens. Pour autant, il avait également pointé l'intérêt paysager que représente cet îlot, dont l'affectation est restée liée à l'activité qui l'a vu naître : la boucherie, attirée ici par la proximité historique du marché aux bestiaux



Répartition des programmes (© PAG / Oyapok / PPX).



Axonométrie du projet du côté de l'avenue Corentin Cariou (© PAG / Oyapok / PPX).



Vue d'insertion sur le quai de la Gironde. Au second plan, l'opération de logements neufs et l'imprimerie surélevée et rénovée (© PAG / Oyapok / PPX).



Axonométrie du projet du côté du quai de la Gironde présentant les surélévations et les projets de constructions neuves (© PAG / Oyapok / PPX).

de la Villette. Ce paysage faubourien hérité d'une activité industrielle, très visible depuis le canal et les quais, n'est pas dénué d'intérêt patrimonial.

En novembre dernier, la CVP s'est inquiétée de la « massification du site » et avait souhaité que puisse être envisagée « une intervention plus variée dans ses volumes et ses écritures ». Suite à des échanges avec les porteurs de projet, le DHAAP peut apporter des précisions à la CVP sur ce projet, qui n'a cependant pas évolué.

DISCUSSION

Dominique Cercllet constate que la densité reste importante.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 07 mars 2024 à l'Hôtel d'Albret et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a pris connaissance des précisions apportées sur l'écriture et la matérialité des nouveaux immeubles. Elle maintient toutefois ses réserves sur la massification d'ensemble du site.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : 3589W 594-595 ; 3589W 1052 ; DQ18 1080 ; DQ18 1105 ; DQ18 1902 ; DQ18 1906 ; 1593W 3 ; 1534W 277 ; 1785W 281.

Avis transmis par le DHAAP

85 avenue Émile Zola (15^e arr.)



Vue d'insertion du projet présenté en juin 2023 (© Mootz / Pelé Architectes).



Vue d'insertion du nouveau projet (© Mootz / Pelé Architectes).

PC 075 115 23 V0015

Dossier déposé le 07/03/2023

Fin du délai d'instruction le 20/04/2024

« Changement de destination et surélévation d'une construction à R+1 sur 1 niveau de sous-sol. Création de 6 niveaux supplémentaires, construction de surface de plancher à destination d'habitation (16 logements locatifs sociaux créés). Changement de destination des locaux existants à usage de bureaux en locaux à usage de commerce et d'habitation.

Surface changeant de destination : 411 m² ; surface créée : 661 m². Travaux comportant des démolitions, dépose de comble (charpente et couverture). »

Observation du DHAAP : « Avis défavorable ».

La Commission du Vieux Paris a été saisie en juin 2023 sur le projet de surélévation de 7 étages (dont les deux derniers en retrait) du petit hôtel particulier au 85 avenue Émile Zola, donnant la résolution suivante : « Elle s'oppose fermement à une telle surélévation, qui dépasse les deux immeubles mitoyens – la Commission préconise dans ce cas de figure une hauteur maximale inférieure au mitoyen le plus bas. Pour se conformer au PLU bioclimatique récemment voté, le projet ne devrait pas excéder deux ou trois niveaux créés, sur un immeuble qui n'en compte qu'un avec combles ». Les pièces modificatives déposées font état d'un projet revu à la baisse avec un niveau de moins de surélévation (6 niveaux dont le dernier en retrait), ce qui ne répond pas à la demande de la CVP. De ce fait, le service maintient un avis défavorable et informe les membres de cette modification mineure du projet lors de la prochaine séance.



Vue depuis la rue, 2023 (© DHAAP / PS).

26 quai du Louvre (01^{er} arr.)

PC 075 101 23 V0049

Dossier déposé le 06/10/2023

Fin du délai d'instruction le 17/02/2024

« Dépose et reconstruction de la toiture élevée au niveau R+6. Création de vues donnant sur le cœur d'îlot. Modifications des menuiseries de la façade située à l'alignement. »

Observation du DHAAP : « Rapport sans avis ».

Ce petit immeuble de deux travées a été construit entre 1714 et 1720 avec, dès l'origine, une fonction locative. Les deux corps de bâtiments s'élevaient alors sur caves d'un rez-de-chaussée et d'un entresol, surmontés par quatre étages carrés couronnés par un grenier. L'aile latérale abrite la cage d'escalier commune aux deux corps de bâtiments et encore en place aujourd'hui. Les modifications réalisées au cours du XIX^e siècle concernent tout d'abord les rez-de-chaussée et entresols puis, dans la seconde moitié du siècle, une reconstruction en retrait de la façade du cinquième étage carré sur le quai et la modification du comble du sixième étage. Ces niveaux sont unifiés en triplex entre R+4 et R+6 à la fin du XX^e siècle.

Le projet actuel vise au réaménagement de cet appartement et avait fait l'objet de présentations au stade de faisabilité en mars puis en mai 2023. Les discussions avec le DHAAP et l'ABF ont conduit à affiner un projet qui, initialement, tendait à dénaturer l'élévation avec des éléments étrangers à cette typologie de bâti. On se limite aujourd'hui à un relèvement de toiture sur la partie surélevée côté cour et à la reconstruction de la toiture sans changement de volumétrie côté quai, avec l'ajout d'une lucarne en pendant de celle existant et la transformation des baies du R+5 pour accès à la terrasse. Le DHAAP se félicite du compromis atteint entre les volontés de réaménagement et les exigences patrimoniales.



Vues d'insertion des derniers niveaux de la façade sud, côté quai du Louvre. Projet présenté au stade de la faisabilité (© Grégory H. Despointes, architecte).



Vues d'insertion des derniers niveaux de la façade sud, côté quai du Louvre. Nouveau projet (© Grégory H. Despointes, architecte).

7 impasse Reille (14^e arr.)

PC 075 114 23 V0027

Dossier déposé le 16/06/2023

Fin du délai d'instruction le 07/07/2024

« Réhabilitation de 2 bâtiments (Hénard, et extension du bâtiment Conventuel), construction de 4 bâtiments neufs pour un total de 107 logements ; restructuration de l'EVP.

Surface créée : 5085 m² ; surface changeant de destination : 2117 m² ; surface démolie ou supprimée : 1184 m² ; surface avant travaux : 7304 m² ; surface après travaux : 11 205 m². »

Observation du DHAAP : « Avis réservé ».

Le DHAAP transmet à la direction de l'Urbanisme un avis réservé, qui reprend la dernière résolution prise par la Commission du Vieux Paris en avril 2023, lors de laquelle avait été présenté en faisabilité ce nouveau parti d'intervention. La CVP avait enregistré avec satisfaction les évolutions du projet (conservation du bâtiment Hénard, agrandissement de l'espace vert). Pour autant, si elle avait levé sa résolution considérant que la démolition, jadis envisagée, avait été la principale raison de son désaccord, elle avait également formulé des réserves « sur l'aspect du front bâti côté impasse Reille, qui lui [semblait] encore trop massif ». Cet avis réservé sera porté à la connaissance de la CVP lors de la séance du 7 mars 2024.



Vue aérienne du projet tel que déposé au PC (© Tom Darmon architecte).

MEMBRES DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS

M. Jean-François Legaret, président de la Commission du Vieux Paris, M. Simon Texier, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

Personnalités qualifiées, nommées par la Maire de Paris :

M^{me} Ann-José Arlot, M^{me} Laurence Bassieres, M. Sabri Bendimerad, M^{me} Bernadette Blanchon, M^{me} Karen Bowie, M. Xavier Brunquell, M. Dominique Cerlet, M. Grégory Chaumet, M. Paul Chemetov, M. Bernard Desmoulin, M. Pierre-Antoine Gatier, M. Bernard Gaudillère, M^{me} Bérénice Gaussein, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Moïra Guilmart, M^{me} Charlotte Hubert, M. Paul Landauer, M^{me} Soline Nivet, M^{me} Jacqueline Osty, M^{me} Caroline Poulin, M. Philippe Simon, M^{me} Géraldine Texier-Rideau, M^{me} Alice Thomine.

Conseillers de Paris, désignés par le Conseil de Paris :

M. René-François Bernard, M^{me} Anne Biraben, M. Thomas Chevandier, M^{me} Claire de Clermont-Tonnerre, M^{me} Corine Faugeron, M. Emmanuel Grégoire, M^{me} Béatrice Lecouturier, M. Émile Meunier, M. Christophe Najdovski, M^{me} Laurence Patrice, M^{me} Hanna Sebbah, M^{me} Karen Taieb, M^{me} Léa Vasa, M. Aurélien Veron.

Membres du collège institutionnel, nommés par la Maire de Paris :

M^{me} Aurélie Filippetti, M. Alexandre Labasse, M. Stéphane Lecler, M^{me} Marion Waller.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M. Simon Texier, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

FICHES DE PRÉSENTATION

Chloé Demonet
Emeline Houssard
Laurent Favrole
Sébastien Lailler
Monica Marchese
Pauline Rossi
Simon Texier

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES, SAUF MENTION CONTRAIRE (TOUS DROITS RÉSERVÉS)

Marc Lelièvre
Pascal Sausseureau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris
Direction des Affaires culturelles
Mairie de Paris

« Toute réutilisation des informations publiques est libre et gratuite sous réserve de la mention de l'origine, et du respect de l'intégrité des informations, des droits de propriété intellectuelle éventuellement attachés au document, et de la loi informatique et libertés en cas de données à caractère personnel. En cas de reproduction de photographies de biens privés il est obligatoire pour tout demandeur de contacter le secrétariat de la Commission du Vieux Paris, mairie de Paris, DAC-SDPH. »